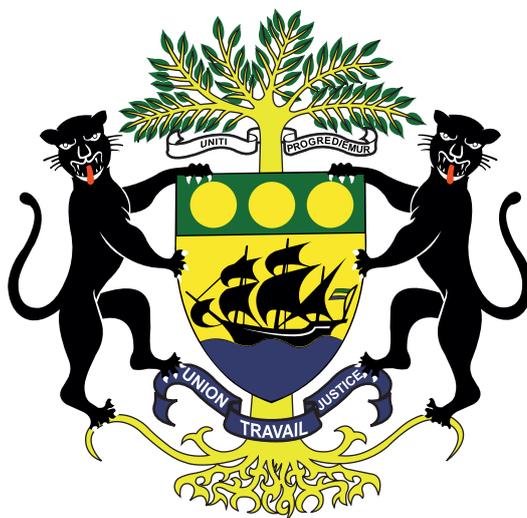


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

---

MISSION INTERMINISTERIELLE : GESTION ET CONTROLE DES  
RESSOURCES, ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016



**Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.**

**La présentation du bilan pour la mission reprend :**

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission.

**Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :**

**Le bilan stratégique du programme détaille :**

- la présentation du programme ;
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

**Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :**

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

**Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :**

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

**L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

**Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>1</b>
<b><u>MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES</u></b>	<b>5</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>6</b>
PRESENTATION DE LA MISSION	6
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>8</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	12
<b><u>PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES</u></b>	<b>13</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	14
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>19</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	19
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	21
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>22</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	22
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	22
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>23</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	25
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
<b><u>PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>27</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>28</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	28
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	32
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>35</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	35
<b>RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME</b>	<b>36</b>
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>37</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	37
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>38</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	38
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	38
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	39
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40
<b><u>PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE</u></b>	<b>41</b>

<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>42</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>42</b>
<b>AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE</b>	<b>44</b>
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>46</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	46
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	47
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>48</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	48
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	48
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>49</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	49
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	49
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	50
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50

---

**PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET NUCLEAIRES** **51**

<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>52</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>52</b>
<b>AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE</b>	<b>55</b>
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>62</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	62
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	63
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>64</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	64
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	64
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>65</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	65
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	65
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	67
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>69</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>69</b>
<b>AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE</b>	<b>72</b>
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>75</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	75
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	76
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>77</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	77
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	77
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>78</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	78
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	78
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	80
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80

---

**PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE CONTROLE DES RESSOURCES PETROLIERES** **81**

<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>82</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>82</b>

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	85
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>93</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	93
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	94
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>95</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	95
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	95
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>96</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	96
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	96
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	97
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	97

# MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES

# BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE**.

La mission est également portée par le **MINISTRE DU PETROLE ET DES HYDROCARBURES**.

## PRESENTATION DE LA MISSION

### PERIMETRE DE LA MISSION

La mission interministérielle « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » portée, chacun pour son domaine, par Messieurs les Ministres de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, et du Pétrole et des Hydrocarbures, vise à :

- optimiser les ressources pétrolières à travers la relance de l'exploitation pétrolière, la mise en œuvre d'un dispositif juridique attractif pour l'investissement international et le développement de la production de gaz naturel ;
- développer la production énergétique afin de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emploi ;
- garantir, en matière hydraulique, aux populations un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dans un cadre de vie sain et amélioré sur l'ensemble du territoire ;
- concourir, en matière de ressources nucléaires, à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

La mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » se doit être mise en cohérence avec les missions mises en œuvre dans le Ministère de la Santé, le Ministère en charge de la Promotion des Investissements, des Travaux Publics et de l'Habitat, le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, le Ministère en charge de la Sécurité Publique, le Ministère en charge de l'Economie, le Ministère en charge du Budget et le Ministère en charge de la Fonction Publique.

La mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » comprend six Programmes :

- le programme gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques ;
- le programme gestion des ressources hydrauliques et assainissement ;
- le programme gestion de la radioactivité ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires ;
- le programme gestion et contrôle des activités pétrolières ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures.

Aussi, il convient de préciser que la fonction soutien a fortement été impactée par une récente recombinaison de l'ancien Ministère du pétrole, de l'énergie et des ressources hydrauliques en deux ministères distincts (Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures) ; chacun des deux ministères étant doté d'un secrétariat général spécifique.

Le premier (le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires) correspond au périmètre du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, le second (le programme pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures) au périmètre du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures.

### PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes d'orientation de la mission sont le plan stratégique Gabon émergent, le plan sectoriel mines et hydrocarbures, le plan sectoriel électricité, le plan sectoriel habitat et développement humain, le plan sectoriel santé et protection sociale, le schéma national des infrastructures et le plan eau assainissement 2010-2020.

En outre, la mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières s'est également référée à la loi n°020/2005 fixant les règles de création et de gestion des services de l'Etat, la loi n°14/62, portant institution d'un code minier en République Gabonaise, la loi n°11/2001 du 12 décembre 2001 fixant les orientations de la politique de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants, le décret n°269/PR/MMEPRH du 17 mai 2010 portant attributions et organisation du Ministère des Mines, l'Energie du Pétrole et des Ressources Hydrauliques et le décret n° 0136 /PR/MERH portant attributions et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010.

## PRINCIPALES REFORMES

Le rôle névralgique des ressources pétrolières, qualifiées de « carburant de l'Emergence », dans la réalisation du Plan Stratégique Gabon Emergent impose des réformes constantes et fortement soutenues.

De même, le développement du secteur industriel, pilier important du projet de société de son Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat engendrera une demande accrue de la production énergétique et de celle des ressources hydrauliques.

La séparation intervenue de l'ancien ministère en deux entités ministérielles distinctes constitue l'autre réforme importante : la mission concerne deux Ministères distincts et elle se trouve ainsi portée par deux Ministres. Il en résulte deux programmes soutien, comme indiqué plus haut, pilotés par deux Secrétaires généraux distincts.

Cette situation aura besoin d'être gérée avec soin, en termes de décisions importantes et d'actions de gestion. Le choix transitoire a été jusqu'ici de désigner un même Point focal pour les deux programmes de soutien et pilotage. Un certain nombre de mutualisations pourront être envisagées sans qu'elles ne mettent en cause l'autorité respective des deux ministres.

### AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2015 Réalisé	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : AUGMENTER LA LONGUEUR DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE DE 50 KM D'ICI A 2018	Nombre de km du réseau national de transport d'énergie électrique réalisés	km	5	60	5	- 55	65
N°2 PARVENIR À REALISER D'ICI 2018 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTS EN MILIEU URBAIN	Taux d'avancement de la réalisation des infrastructures d'hydraulique villageoise	%	ND	34	0	- 34	100
N°3 ELABORER LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE SURETE RADIOLOGIQUE, SURETE DES DECHETS, ET DE LA SURETE DU TRANSPORT DES MATIERES RADIOLOGIQUES D'ICI 2017.	Taux d'avancement dans l'élaboration du plan d'urgence radiologique national	%	ND	50	25	- 25	100
N°4 METTRE EN PLACE DES OUTILS EFFICACES DE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION D'ICI 2018	Taux d'avancement du processus d'élaboration et de validation de l'outil de reporting	%	50	100	50	- 50	100
N°5 PARVENIR, D'ICI 2017, A MAITRISE LES EXPORTATIONS PETROLIERES	Nombre d'agents formés	Nombre	ND	20	0	- 20	20

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programmes et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.787: Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques</b>	<b>1 335 508 531</b>	<b>727 631 014</b>	<b>607 877 517</b>	<b>1 335 508 531</b>	<b>727 631 014</b>	<b>607 877 517</b>
24.787.1:Développement des infrastructures énergétiques	144 658 531	125 640 048	19 018 483	144 658 531	125 640 048	19 018 483
24.787.2:Développement des énergies renouvelables	2 500 000	638 566	1 861 434	2 500 000	638 566	1 861 434
24.787.3:Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	1 185 850 000	600 712 500	585 137 500	1 185 850 000	600 712 500	585 137 500
24.787.5:Maîtrise de l'énergie	2 500 000	639 900	1 860 100	2 500 000	639 900	1 860 100
<b>24.794: Gestion des ressources hydrauliques et assainissement</b>	<b>22 579 425 000</b>	<b>791 994 102</b>	<b>21 787 430 898</b>	<b>22 579 425 000</b>	<b>791 994 102</b>	<b>21 787 430 898</b>
24.794.1:Gestion, planification de la ressource en eau et des services d'assainissement	39 956 000	29 071 300	10 884 700	39 956 000	29 071 300	10 884 700
24.794.2:Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	22 539 469 000	762 922 802	21 776 546 198	22 539 469 000	762 922 802	21 776 546 198
<b>24.801: Gestion de la radioactivité</b>	<b>64 742 901</b>	<b>10 917 995</b>	<b>53 824 906</b>	<b>64 742 901</b>	<b>10 917 995</b>	<b>53 824 906</b>
24.801.1:Normes en matière de radioactivité	38 030 901	0	38 030 901	38 030 901	0	38 030 901
24.801.2:Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnement ionisant	26 712 000	10 917 995	15 794 005	26 712 000	10 917 995	15 794 005
<b>24.808: Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire</b>	<b>125 825 000</b>	<b>120 574 905</b>	<b>5 250 095</b>	<b>125 825 000</b>	<b>120 574 905</b>	<b>5 250 095</b>
24.808.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	31 825 000	25 507 405	6 317 595	31 825 000	25 507 405	6 317 595
24.808.2:Coordination administrative	94 000 000	95 067 500	-1 067 500	94 000 000	95 067 500	-1 067 500
<b>24.815: Gestion et contrôle des activités pétrolières</b>	<b>366 099 646</b>	<b>236 144 904</b>	<b>129 954 742</b>	<b>366 099 646</b>	<b>236 144 904</b>	<b>129 954 742</b>
24.815.1:Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	127 321 383	52 131 752	75 189 631	127 321 383	52 131 752	75 189 631
24.815.2:Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	41 020 718	32 308 992	8 711 726	41 020 718	32 308 992	8 711 726
24.815.3:Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	160 230 802	50 911 198	109 319 604	160 230 802	50 911 198	109 319 604
24.815.4:Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières	37 526 744	100 792 962	-63 266 218	37 526 744	100 792 962	-63 266 218
<b>24.822: Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures</b>	<b>131 108 000</b>	<b>99 691 099</b>	<b>31 416 901</b>	<b>131 108 000</b>	<b>99 691 099</b>	<b>31 416 901</b>
24.822.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	21 683 169	10 700 099	10 983 070	21 683 169	10 700 099	10 983 070
24.822.2:Coordination administrative	109 424 831	88 991 000	20 433 831	109 424 831	88 991 000	20 433 831
<b>Total pour la mission</b>	<b>24 602 709 078</b>	<b>1 986 954 019</b>	<b>22 615 755 059</b>	<b>24 602 709 078</b>	<b>1 986 954 019</b>	<b>22 615 755 059</b>

### Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **24 602 709 079 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances 2016, le budget de la mission a été exécuté à hauteur de **1 986 954 019 FCFA**, soit un écart global de **22 615 755 059 FCFA**. Le taux d'exécution des crédits de la mission ressort à **8,08%**.

Toutefois, les crédits nets de la réserve obligatoire s'élèvent à **24 121 996 620 FCFA**, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Sur cette base, le niveau d'exécution de **1 986 954 019 FCFA** représente **8,24 %**.

L'écart global entre l'exécution et le niveau autorisé, se justifie globalement, entre autres, par :

- la non levée de la réserve obligatoire (**480 712 458 FCFA**) ;
- les crédits liés au projet Ntoun 7, soit **16 459 179 500 FCFA** qui n'ont pas été engagés.

**RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE**

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.787: Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques</b>	<b>1 335 508 531</b>	<b>727 631 014</b>	<b>607 877 517</b>	<b>1 335 508 531</b>	<b>727 631 014</b>	<b>607 877 517</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	29 135 000	-1 823 000	27 312 000	29 135 000	-1 823 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	18 000 000	4 596 014	13 403 986	18 000 000	4 596 014	13 403 986
Titre 4. Dépenses de transfert	104 346 531	93 900 000	10 446 531	104 346 531	93 900 000	10 446 531
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 185 850 000	600 000 000	585 850 000	1 185 850 000	600 000 000	585 850 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.794: Gestion des ressources hydrauliques et assainissement</b>	<b>22 579 425 000</b>	<b>791 994 102</b>	<b>21 787 430 898</b>	<b>22 579 425 000</b>	<b>791 994 102</b>	<b>21 787 430 898</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	10 050 000	906 000	10 956 000	10 050 000	906 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	27 000 000	20 036 300	6 963 700	27 000 000	20 036 300	6 963 700
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	22 535 469 000	761 907 802	21 773 561 198	22 535 469 000	761 907 802	21 773 561 198
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.801: Gestion de la radioactivité</b>	<b>64 742 901</b>	<b>10 917 995</b>	<b>53 824 906</b>	<b>64 742 901</b>	<b>10 917 995</b>	<b>53 824 906</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 712 000	6 015 000	-303 000	5 712 000	6 015 000	-303 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	21 000 000	4 902 995	16 097 005	21 000 000	4 902 995	16 097 005
Titre 4. Dépenses de transfert	38 030 901	0	38 030 901	38 030 901	0	38 030 901
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.808: Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire</b>	<b>125 825 000</b>	<b>120 574 905</b>	<b>5 250 095</b>	<b>125 825 000</b>	<b>120 574 905</b>	<b>5 250 095</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	61 825 000	60 975 000	850 000	61 825 000	60 975 000	850 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	64 000 000	59 599 905	4 400 095	64 000 000	59 599 905	4 400 095
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.815: Gestion et contrôle des activités pétrolières</b>	<b>366 099 646</b>	<b>236 144 904</b>	<b>129 954 742</b>	<b>366 099 646</b>	<b>236 144 904</b>	<b>129 954 742</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	126 466 000	111 427 500	15 038 500	126 466 000	111 427 500	15 038 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	190 000 000	80 047 123	109 952 877	190 000 000	80 047 123	109 952 877
Titre 4. Dépenses de transfert	49 633 646	44 670 281	4 963 365	49 633 646	44 670 281	4 963 365
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.822: Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures</b>	<b>131 108 000</b>	<b>99 691 099</b>	<b>31 416 901</b>	<b>131 108 000</b>	<b>99 691 099</b>	<b>31 416 901</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	51 108 000	47 377 500	3 730 500	51 108 000	47 377 500	3 730 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 000 000	52 313 599	27 686 401	80 000 000	52 313 599	27 686 401
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour la mission</b>	<b>24 602 709 078</b>	<b>1 986 954 019</b>	<b>22 615 755 059</b>	<b>24 602 709 078</b>	<b>1 986 954 019</b>	<b>22 615 755 059</b>
<b>Dont :</b>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	283 379 000	264 980 000	18 399 000	283 379 000	264 980 000	18 399 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	400 000 000	221 495 936	178 504 064	400 000 000	221 495 936	178 504 064
Titre 4. Dépenses de transfert	198 011 078	138 570 281	59 440 797	198 011 078	138 570 281	59 440 797
Titre 5. Dépenses d'investissement	23 721 319 000	1 361 907 802	22 359 411 198	23 721 319 000	1 361 907 802	22 359 411 198
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

#### Explication des principaux écarts :

Globalement, la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » a bénéficié d'une dotation budgétaire de **24 602 709 078 FCFA** qui a été exécutée à hauteur de **1 986 954 019 FCFA**, soit un écart de **22 615 755 059 FCFA** correspondant à un taux d'exécution de **8,08%**.

- En dépense de personnel (titre 2), la mission a reçu une dotation budgétaire de **283 379 000 FCFA**. Ce titre a été exécuté à hauteur de **264 980 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **93,5%**.
- En biens et services (titre 3), la mission a reçu une dotation budgétaire de **400 000 000 FCFA** qui a été exécutée à hauteur de **221 495 936 FCFA** soit un taux d'exécution de **55,37%**. L'écart (**+178 504 064 FCFA**) s'explique d'une part par la réserve obligatoire, soit **20 000 000 FCFA**, et par les mesures de régulation des dépenses publiques prises par le Gouvernement du fait de la contraction des ressources de l'Etat, d'autre part.
- Les dépenses de transferts (titre 4), essentiellement constitués par des cotisations internationales et dont la dotation budgétaire s'élève à **198 011 078 FCFA**, ont été exécutés à hauteur de **138 570 281 FCFA**, soit un taux d'exécution de **69,98%**. L'écart (**+59 440 797 FCFA**) s'explique essentiellement par des crédits qui n'ont pas pu être engagés, soit **44 030 901 FCFA** correspondants aux cotisations internationales des programmes « Gestion de la radioactivité » et « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement ».
- Pour ce qui est du titre 5, la mission a reçu une dotation budgétaire de **23 721 319 000 FCFA** répartie entre les programmes « Gestion, Promotion et valorisation des ressources Energétiques » et « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement ». Cette dotation budgétaire a été exécutée à hauteur de **1 361 907 802 FCFA**, soit un taux d'exécution de **5,74%**. L'écart (**+22 359 411 198 FCFA**) s'explique par la réserve obligatoire, soit **2 498 497 650 FCFA** et par les financements extérieurs (FINEX) qui n'ont pas pu être mobilisés.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

### Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1	0		
Titre 2	-18 399 000		
Titre 3	0		
Titre 4	0		
Titre 5	+ 688 062 227		
Titre 6	0		
<b>Total des mouvements de AE</b>	<b>669 663 227</b>		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1	0			
Titre 2	-18 399 000			
Titre 3	0			
Titre 4	0			
Titre 5	+ 688 062 227			
Titre 6	0			
<b>Total des mouvements de CP</b>	<b>669 663 227</b>			

#### Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

La mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » a bénéficié d'un transfert de **688 062 227 FCFA** provenant du programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » pour le financement des travaux d'éclairage public dans les villes abritant la CAN 2017.

Cette mission a transféré des crédits dans le cadre de l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP et de la couverture de la solde permanente pour un montant de **18 399 000 FCFA**.

Au total, la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » a enregistré, en 2016, un montant net de transferts de **669 663 227 FCFA**.

# PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie du 17 mai 2010 qui crée la Direction Générale de l'Energie (DGE).

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière d'énergie électrique. Ce programme est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Energie (DGE). La DGE comprend trois directions techniques : la Direction de l'électricité, la Direction des énergies nouvelles et renouvelables et la Direction de la maîtrise de l'énergie.

Le champ de ce programme couvre :

- l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à satisfaire les besoins de l'ensemble des activités du pays et de développer l'utilisation de l'énergie ;
- la proposition des textes législatifs et réglementaires ayant trait au secteur de l'énergie ;
- la veille à l'application des lois et règlements en vigueur dans le secteur de l'énergie ;
- tous les contrôles techniques sur les installations électriques ;
- tous les contrôles administratifs et financiers sur les entreprises et établissements opérant dans le secteur de l'énergie ;
- l'élaboration des plans de développement de toute forme d'énergie, le contrôle de leur réalisation et l'orientation des choix des équipements ;
- les études, l'établissement des marchés et le contrôle de la réalisation des projets dont le ministère assure la mise en œuvre ;
- l'assistance et le conseil des collectivités publiques ou tout promoteur privé dans leurs relations avec les opérateurs ;
- la promotion de l'utilisation des énergies nouvelles ;
- l'étude de toute question d'ordre administratif, technique, économique ou financier relative à l'utilisation des énergies et techniques nouvelles ;
- la promotion des actions de maîtrise d'énergie visant à rationaliser la demande d'énergie et à en maîtriser la croissance ;
- l'établissement et la tenue à jour de l'inventaire des ressources énergétiques ;
- la contribution à l'élaboration chaque année, en collaboration avec les autres services concernés, du bilan énergétique national.

Ce programme, piloté par le Directeur Général de l'Energie, regroupe cinq actions principales que sont :

- Développement des infrastructures d'énergie électrique ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural ;
- Maîtrise de l'énergie.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs structures interviennent soit au titre d'opérateurs, soit au titre de partenaires :

- Partenaires : SETEG, SEEG, SPSEEA, GZES-OLAM.
- Organismes sous tutelle : ARSEE, CNEE, SPSEEA.

### **ACTION N° 1 : Développement des infrastructures énergétiques**

L'action n°1 est mise en œuvre par l'Unité Opérationnelle « Electricité ». Elle est placée sous l'autorité du Responsable de Programme (RPROG).

Il s'agit de toute activité menée pour la conception, les études et la mise en œuvre des unités de production, de transport et de distribution de l'électricité au niveau national.

L'action « *Développement des infrastructures d'énergétiques* » recouvre :

- le renforcement de la capacité installée ;
- la construction des postes de transformation.

La mise œuvre opérationnelle de cette action se fera par la Direction de l'électricité.

### **ACTION N° 2 : Développement des énergies renouvelables**

L'action n°2 est mise en œuvre par l'Unité Opérationnelle « Energies renouvelables » comprenant la Direction des énergies nouvelles et renouvelables.

L'action « développement des énergies renouvelables » recouvre :

- la construction des unités de production d'énergie propre (éolien, solaire, biogaz);
- la construction des réseaux associés aux unités de production.

Elle est portée par la Direction des énergies nouvelles et renouvelables .

### **ACTION N° 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain**

L'action « électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain » recouvre :

- le renforcement de la capacité installée ;
- la construction des réseaux de transports et de distribution ;
- la construction des postes de transformation.

Cette action est mise œuvre par la Direction de l'électricité.

Les activités portent essentiellement sur le contrôle, la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'électricité en milieu urbain.

### **ACTION N° 4 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural**

L'action « électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural » recouvre :

- la construction des systèmes de production électriques isolés (solaire, éolien, biogaz, micro hydroélectricité);
- la construction des réseaux de transport et de distribution allégés de l'électricité (câble de garde isolé, swer)

La mise en œuvre opérationnelle de cette action se fera par la Direction des énergies nouvelles et renouvelable .

### **ACTION N° 5 : Maîtrise de l'énergie**

L'action n°5 recouvre :

- la mise en place d'un diagnostic énergétique dans les bâtiments publics;
- la mise en place d'un diagnostic énergétique dans les bâtiments industriels;
- l'élaboration d'un code d'efficacité énergétique ;
- la réalisation des audits énergétiques des secteurs public et privé.

La mise en œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction de la Maîtrise de l'Energie .

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » a pour finalité d'assurer la disponibilité de la ressource énergétique pour améliorer le bien-être social et soutenir le développement économique du Gabon. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) avec un encrage au niveau des actions 65 à 73, tout en prenant en compte la satisfaction des attentes des citoyens, des usagers et contribuables.

Dans sa réalisation, le programme dispose des ressources financières issues de l'Etat et des partenaires bilatéraux. Il dispose également d'un potentiel humain suffisamment qualifié pour sa mise en œuvre à travers la Direction Générale de l'Energie

## ENJEUX

---

- Parvenir à augmenter la puissance installée et devenir à terme un pays exportateur d'énergie ;
- Parvenir à développer les énergies renouvelables ;
- Garantir l'accès à l'électricité sur l'ensemble du territoire à tous les Gabonais ;
- Parvenir à mieux maîtriser les consommations d'énergie ;
- Améliorer la régulation des activités du secteur.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

**OBJECTIF** : Augmenter la longueur du réseau national de transport d'énergie Electrique de 50 km d'ici à 2018.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Augmenter la longueur du réseau national de transport d'énergie électrique de 50 km d'ici à 2018**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : avoir finalisé les travaux de construction de la ligne de transport d'électricité en 90 kV Ntound2–Nkok–Angondjé ;
- Résultat annuel N°2 : avoir finalisé les travaux de construction et procéder à la mise en service du poste de transformation d'électricité 90/20 kV Base SEEG ;
- Résultat annuel N°3 : être parvenu à un taux d'exécution de 50% des travaux du poste d'interconnexion HTB 225/90 kV Ntound2.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : **5%** des travaux de construction de la ligne de transport d'électricité en 90 kV Ntound2–Nkok–Angondjé ont été réalisés ;
- Résultat annuel N°2 : le poste de transformation d'électricité 90/20 kV Base SEEG est construit et mis en service (**100%**) ;
- Résultat annuel N°3 : les travaux du poste d'interconnexion HTB 225/90 kV Ntound2 ont été réalisés à **80%**.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1° Nombre de km du réseau national de transport d'énergie électrique réalisés	km	ND	5	60	5	- 55	50	65 (2018)
2° Taux d'avancement des travaux du poste HT Base SEEG	%	ND	50	100	100	0		100 (2016)
3° Taux d'avancement des travaux du poste HT Ntound2	%	-	0	50	80	+ 30	100	100 (2018)

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel n°1 :** 5% des travaux de construction de la ligne de transport d'électricité en 90 kV Ntound2–Nkok–Angondjé ont été réalisés au lieu des 60% prévus. Ceci s'explique par l'arrêt des travaux causé par des litiges fonciers en lien avec les populations qui réclament un dédommagement avant le début des travaux. La DGE s'active à la recherche de solutions.

En terme de perspectives, 2017 sera consacré au règlement de tous les litiges fonciers et une reprise des travaux pour 2018. Ainsi, l'atteinte de la cible à l'échéance pluriannuelle est repoussée à fin 2018.

**Résultat annuel n°2 :** un (01) nouveau poste de transformation d'électricité 90/20 kV de 72 MVA, est construit et mis en service. Il s'agit du nouveau poste source du centre-ville de Libreville qui se trouve au sein de la base technique de la SEEG, en face du CENACOM. Ce poste permettra d'améliorer de façon considérable et durable la distribution d'électricité au centre-ville de Libreville en pleine expansion.

L'atteinte de ce résultat a été rendu possible par la réalisation à 100% des actions prévues à savoir :

- la multiplication des équipes sur le terrain ;
- la mise à contribution des techniciens de l'équipe SEEG pour ce projet ;
- le suivi et contrôle du montage des équipements de haute tension et de contrôle-commande ;
- le contrôle et la validation des essais de mise en service ;
- le contrôle de la conformité des ouvrages par rapport aux normes internationales en la matière ;
- le suivi et la validation de la formation des agents de la SEEG.

**Résultat annuel n°3 :** les travaux du poste d'interconnexion HTB 225/90 kV Ntound2 ont été réalisés à **80%** au lieu des 50% prévus. L'atteinte de ce résultat a été rendue possible grâce au règlement du litige foncier qui

opposait la Direction Générale de l'Energie (DGE) à un particulier qui revendiquait la propriété du site de construction de ce poste de transformation.

Les actions suivantes ont permis d'atteindre et de dépasser les prévisions de réalisation :

- la prise d'un décret de déclaration d'utilité publique (DUP) du site ;
- l'indemnisation de l'occupant des lieux au prorata des investissements réalisés sur le site ;
- la multiplication des équipes sur le site afin d'accélérer les travaux de construction ;
- la mise en place, au sein de la Direction de l'Electricité et de la SEEG, d'une équipe dédiée au suivi et au contrôle de ce projet.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.787.1:Développement des infrastructures énergétiques</b>	<b>144 658 531</b>	<b>125 640 048</b>	<b>19 018 483</b>	<b>144 658 531</b>	<b>125 640 048</b>	<b>19 018 483</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	27 312 000	29 135 000	-1 823 000	27 312 000	29 135 000	-1 823 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	13 000 000	2 605 048	10 394 952	13 000 000	2 605 048	10 394 952
Titre 4 Dépenses de transfert	104 346 531	93 900 000	10 446 531	104 346 531	93 900 000	10 446 531
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
<b>24.787.2:Développement des énergies renouvelables</b>	<b>2 500 000</b>	<b>638 566</b>	<b>1 861 434</b>	<b>2 500 000</b>	<b>638 566</b>	<b>1 861 434</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	2 500 000	638 566	1 861 434	2 500 000	638 566	1 861 434
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.787.3:Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>600 712 500</b>	<b>585 137 500</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>600 712 500</b>	<b>585 137 500</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	0	712 500	-712 500	0	712 500	-712 500
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	1 185 850 000	600 000 000	585 850 000	1 185 850 000	600 000 000	585 850 000
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.787.4:Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Rural</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	0	0	0	0	0	0
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.787.5:Maîtrise de l'énergie</b>	<b>2 500 000</b>	<b>639 900</b>	<b>1 860 100</b>	<b>2 500 000</b>	<b>639 900</b>	<b>1 860 100</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	2 500 000	639 900	1 860 100	2 500 000	639 900	1 860 100
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.787: Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques</b>	<b>1 335 508 531</b>	<b>727 631 014</b>	<b>607 877 517</b>	<b>1 335 508 531</b>	<b>727 631 014</b>	<b>607 877 517</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>27 312 000</b>	<b>29 135 000</b>	<b>-1 823 000</b>	<b>27 312 000</b>	<b>29 135 000</b>	<b>-1 823 000</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>18 000 000</b>	<b>4 596 014</b>	<b>13 403 986</b>	<b>18 000 000</b>	<b>4 596 014</b>	<b>13 403 986</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>104 346 531</b>	<b>93 900 000</b>	<b>10 446 531</b>	<b>104 346 531</b>	<b>93 900 000</b>	<b>10 446 531</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>585 850 000</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>585 850 000</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Explication des principaux écarts :

Pour le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques », **727 631 014 FCFA** ont été ordonnancés, sur une dotation budgétaire de **1 335 508 531 FCFA**, soit un taux d'exécution de **54,48%**

L'exécution se présente ainsi qu'il suit :

**Titre 2** : les crédits alloués pour ce titre ont été exécutés à hauteur de **106,67%**, soit un dépassement de **1 823 000 FCFA**.

- **Titre 3** : Sur **18 000 000 FCFA** de crédits ouverts, **4 596 014 FCFA** ont été ordonnancés ; soit un taux d'exécution de **25,53%**. Ce faible taux est essentiellement dû à la non levée de la réserve obligatoire et aux mesures de régulation des dépenses publiques prises par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.
- **Titre 4** : Sur **104 346 531 FCFA** de crédits ouverts, **93 900 000 FCFA** ont été ordonnancés ; soit un écart de **10 446 531 FCFA**. Cet écart s'explique principalement par la réserve obligatoire de **10%**, représentant **10 434 653 FCFA**, qui n'a pas été levée. Le taux d'exécution est de **90%**.
- **Titre 5** : Sur une dotation budgétaire de **1 185 850 000 FCFA** en financements extérieurs (FINEX), **600 000 000 FCFA** ont été consommés au titre de l'éclairage public dans les villes abritant la CAN 2017 ; soit un taux d'exécution de **50,6%** pour le programme.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

**Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres**

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action N°1 Développement des infrastructures énergie électriques			-2 500 000				-2 500 000
N°3 Action : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain			+2 500 000				+2 500 000
<b>Total des mouvements</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, l'action 1 "Développement des infrastructures énergie électriques" a abondé l'action 3 "Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain" pour réaliser les missions de contrôle des travaux d'électrification en milieu urbain.

### Virements

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques », n'a enregistré aucun virement.

### Transferts

**Tableau récapitulatif des transferts**

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780 Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Gestion, Promotion et Valorisation des Ressources Energétiques	Titre 2	+ 1 854 000	+ 1 854 000
Programme Gestion, Promotion et Valorisation des Ressources Energétiques	14.521 Programme Gestion dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	- 31 000	- 31 000
23.780 Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Gestion, Promotion et Valorisation des Ressources Energétiques	Titre 5	+600 000 000	+600 000 000
<b>Total des Transferts</b>			<b>601 823 000</b>	<b>601 823 000</b>
dont Titre 2			1 823 000	1 823 000
Titre 5			+600 000 000	+600 000 000

### Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme a bénéficié d'un transfert net de **1 823 000 FCFA** pour le réajustement budgétaire des crédits du titre 2 (MONP notamment). Il a également reçu une dotation budgétaire exceptionnelle de 600 000 000 FCFA pour le financement de l'éclairage public des villages abritant la CAN 2017.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>26</b>
Permanents	23	22	21	1	0	-1	20
Non permanents	6	6	6	0	0	0	6
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
Permanents	6	5	6	0	1	1	7
Non permanents	4	2	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	1	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>33</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>43</b>

### Explication des évolutions :

Au 31 décembre 2016 les effectifs se décomposent comme suit :

- 26 fonctionnaires de la catégorie A, soit un (1) de moins que pendant l'exercice précédent ;
- 7 fonctionnaires de la catégorie B, soit un (1) de moins que l'exercice précédent ;
- MONP, 10 agents : chiffre qui n'a pas évolué par rapport à l'année dernière.

De façon globale, les effectifs du programme sont restés stables.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » n'a pas d'opérateur.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	27 312 000	27 312 000	29 135 000	29 135 000	- 1 823 000	- 1 823 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>27 312 000</b>	<b>27 312 000</b>	<b>29 135 000</b>	<b>29 135 000</b>	<b>- 1 823 000</b>	<b>- 1 823 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le montant de **29 135 000 FCFA** exécuté représente la MONP.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>N°1 Action : Développement des infrastructures énergie électriques</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>2 605 048</b>	<b>2 605 048</b>	<b>10 394 952</b>	<b>10 394 952</b>
Suivi et Réalisation des infrastructures de production décentralisées	6 400 000	6 400 000	1 605 048	1 605 048	4 794 952	4 794 952
Suivi et Réalisation des infrastructures de production et de transport d'électricité	6 600 000	6 600 000	1 000 000	1 000 000	5 600 000	5 600 000
<b>N°2 Action : Développement des énergies renouvelables</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>638 566</b>	<b>638 566</b>	<b>1 861 434</b>	<b>1 861 434</b>
Suivi & contrôle du service public en milieu rural	2 500 000	2 500 000	638 566	638 566	1 861 434	1 861 434
<b>N°3 Action : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain</b>			<b>712 500</b>	<b>712 500</b>	<b>- 712 500</b>	<b>-712 500</b>
Suivi de la concession			712 500	712 500	- 712 500	- 712 500
<b>N°5 Action Maîtrise de l'énergie</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>639 900</b>	<b>639 900</b>	<b>1 860 100</b>	<b>1 860 100</b>
Mise en œuvre et suivi des politiques d'économie d'énergie dans les infrastructures de transport d'énergie	2 500 000	2 500 000	639 900	639 900	1 860 100	1 860 100
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>4 596 014</b>	<b>4 596 014</b>	<b>13 403 986</b>	<b>13 403 986</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

#### **ACTION 1 : Développement des infrastructures d'énergie électriques : 2 605 048 FCFA**

#### **Activité « réalisation et suivi des infrastructures de production et de distribution d'électricité décentralisée »**

D'une dotation budgétaire de **6 400 000 FCFA**, le montant des crédits ordonnancés est de **1 605 048 CFA**. Ces crédits ont essentiellement servi au fonctionnement des services et aux missions de suivi, de contrôle et de mise en service des travaux de construction des mini centrales électriques et des réseaux de distribution d'électricité associés des localités Batouala, Makongonio, Mourindi, Mabanda, Guiéso, Ndindi et Ndagui, dans le cadre du programme triennal d'électrification en zone rurale qui a démarré en 2014.

Ils rentrent également dans le cadre de la Feuille de route des 100 jours du Gouvernement de la République, des travaux de construction des postes de transformation d'électricité du centre-ville de Libreville, de Belle Vue 2, de la ZES de Nkok et de Ntoun 2, dans le cadre du projet de sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville et sa région.

**Activité « suivi et réalisation des infrastructures de production et de transport d'électricité ».**

D'une dotation budgétaire de **6 600 000 FCFA**, le montant des crédits ordonnancés est de **1 000 000 FCFA**. Ces crédits ont essentiellement servi aux missions de suivi, de contrôle et de mise en service des travaux de construction des postes de transformation d'électricité construits dans le cadre du projet de sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville et sa région :

- Nouveau poste de transformation 90/20 kV du centre-ville de Libreville ;
- Extension du poste de transformation 90/20 kV de Belle Vue 2 ;
- Extension du poste de transformation 90/20 kV de la ZES de Nkok ;
- Nouveau poste d'interconnexion des réseaux et de Ntoun 2, dans le cadre du projet de sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville et sa région.

Dans cette activité, il a également été procédé aux missions de mise en service de la nouvelle centrale électrique de Port Gentil (52,5 MW) et des lignes d'évacuation d'énergie et des postes de transformation d'électricité associés.

Les missions de début des études complémentaires pour le début des travaux de construction des barrages hydroélectriques de Fé 2 (Mitzic) et des chutes de l'Impératrice (Fougamou) et des lignes de transport d'électricité associées à ces barrages ont été associées.

**ACTION 2 : Développement des énergies renouvelables : 638 566 FCFA**

**Activité « suivi et contrôle du service public en milieu rural »**

D'une dotation budgétaire de **2 500 000 FCFA**, les crédits alloués à l'activité 3 ont été engagés et ordonnancés à hauteur de **638 566 FCFA**. Ils devaient essentiellement servir au suivi et au contrôle des travaux de construction mini barrage hydroélectrique de la localité d'Iboundji et de l'électrification de la commune rurale de Malinga.

**ACTION 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain : 712 500 FCFA**

**Activité "Suivi de la Concession Etat/SEEG"**

La répartition du budget initial ne prévoyait pas de crédit pour l'action 3 "Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain". Au regard du suivi et du contrôle que le programme doit effectuer sur le domaine concédé à la SEEG, ce dernier a transféré **2 500 000 FCFA** de l'action 1 "Développement des infrastructures énergie électriques" à l'action 3 dans le cadre de la fongibilité des crédits.

A cet effet, **712 500 FCFA** ont été engagés en vue de réaliser les missions de contrôle des travaux d'électrification en milieu urbain.

**ACTION 5 : Maîtrise de l'énergie : 639 900 FCFA**

**Activité "Mise en œuvre et suivi des politiques d'économie d'énergie dans les infrastructures de transport d'énergie"**

D'une dotation budgétaire de **2 500 000 FCFA**, les crédits alloués à l'activité 5 ont été engagés et ordonnancés à hauteur de **639 900 FCFA** en vue du suivi et du contrôle des mesures d'économie d'énergie dans les réseaux de transport d'électricité où il existe d'énormes pertes d'énergie.

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION 1 : Développement des infrastructures énergie électriques</b>	<b>104 346 531</b>	<b>104 346 531</b>	<b>93 900 000</b>	<b>93 900 000</b>	<b>10 446 531</b>	<b>10 446 531</b>
Transfert cotisation internationale PEAC	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000	0	0
Autres	65 346 531	65 346 531	54 900 000	54 900 000	10 446 531	10 446 531
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>104 346 531</b>	<b>104 346 531</b>	<b>93 900 000</b>	<b>93 900 000</b>	<b>10 446 531</b>	<b>10 446 531</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

PEAC : Pool énergétique d'Afrique centrale.

Un montant de **93 900 000 FCFA** a été ordonnancé sur une dotation budgétaire de **104 346 531 FCFA**. Cette exécution se décline comme suit :

- **39 000 000 FCFA** au titre des cotisations annuelles pour le PEAC, pour les années 2015 et 2016 ;
- **35 900 000 FCFA pour le suivi et le contrôle des travaux de mise en service des mini centrales électriques et des réseaux de distribution d'électricité des localités de Batouala, Makongonio, Mourindi, Mabanda, Guiétsou, Ndindi, Ndagui, de Port Gentil dans le cadre de la CAN 2017 et dans le cadre des partenariats public privé (PPP) Etat/Olam, les villes de Oyem-Bitam, Kango-Bifoun, Fougamou-Mandilou-Mouila, Franceville-Andjogo-Okondja, Yombi-Mandji. Ainsi, les 9 missions de suivi et de contrôle qui ont été effectuées, ont engendré les dépenses suivantes :**
  - Carburant/entretien pour 4 véhicules, 4 000 000 FCFA ;
  - Frais de mission et d'hébergement : 25 900 000 FCFA
  - Élaboration impression des rapports pour 1 000 000 FCFA ;
  - Fournitures diverses pour 5 000 000 FCFA ;
- **19 000 000 FCFA** pour le renforcement du matériel bureautique et informatique déclinés ainsi :
  - Achat de 5 ordinateurs portables pour 7 500 000 FCFA ;
  - Achat de 5 ordinateurs de bureaux pour 3 500 000 FCFA ;
  - Matériels informatiques divers pour 1 000 000 FCFA ;
  - Photocopieur trieuse : 7 000 000 FCFA.

## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans la LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
<b>ACTION 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>585 850 000</b>	<b>585 850 000</b>
Sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville et sa Région	1 185 850 000	1 185 850 000	0	0	1 185 850 000	1 185 850 000
Mise à disposition des crédits relatifs à la prise en charge de l'éclairage public dans les villes abritant la CAN 2016			600 000 000	600 000 000	- 600 000 000	- 600 000 000
<b>Total des crédits de titre 5</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>1 185 850 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>585 850 000</b>	<b>585 850 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

#### Action 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain

Sur une dotation budgétaire de **1 185 850 000 FCFA**, correspondant à un financement extérieur (FINE X), aucune ressource n'a été mobilisée. Cependant un montant de **600 000 000 FCFA** a été accordé au programme pour le financement des travaux d'éclairage public dans les villes abritant la CAN 2017.

Ces travaux devraient être supervisés par le Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE) en liaison avec la société Bouygues et les PME gabonaises.

Cette dotation budgétaire de **600 millions de FCFA** est répartie ainsi qu'il suit :

- travaux de rénovation à Libreville sur l'axe LALALA-PONT SETRAG par la société BOUYGUES pour **150 millions de FCFA** ;
- travaux d'entretien d'éclairage public par la société BOUYGUES pour **150 millions de FCFA** pour la ville d'Oyem ;
- travaux d'entretien d'éclairage public pour **140 millions de FCFA** pour les villes de Bitam, Minvoul, Bifoun, Lebamba, Makokou, Tchibanga, Mayumba, Lastourville, Koulamoutou, Dienga, Medouneu, Mekambo, Gamba ;
- travaux de rénovation et d'entretien d'éclairage public pour **110 millions de FCFA** pour les villes de Lambaréné, Fougamou, Mouila et Mandji ;
- travaux de rénovation et d'entretien d'éclairage public des villes dans le noir complet (Cocobeach et Sindara) pour un montant de **50 millions de FCFA**.

# PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n°0136/PR/MERH portant attributions et organisation du Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010 qui crée la Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH).

La DGRH est chargée de mettre en œuvre la politique de l'État et de définir les stratégies en matière de production, de transport, de distribution et de commercialisation des ressources hydrauliques. En matière d'assainissement, elle est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et les politiques de l'Etat dans ce secteur.

Le Directeur Général des Ressources Hydraulique est le Responsable du Programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement (PGRHA)

Le PGRHA est à articuler avec les programmes : «Logement», «Urbanisation et aménagement du cadre de vie», «Lutte contre les pollutions et gestion des déchets», «Prévention et sécurité sanitaire», «Gestion de la commande publique».

De plus, dans le PGRHA, l'assainissement s'entend comme la collecte des eaux usées et excréta, le traitement et épuration de celle-ci avant leurs rejets dans la nature.

Au titre des Opérateurs et Partenaires du PGRHA figurent : la Société de Patrimoine, SEEG/VEOLIA, SETEG, Agence de Régulation du Secteur Eau et Electricité (ARSEE), Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI), les Collectivités Locales, le Fonds de Financement des Investissements, le Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement(CNEA).

Comme projet transversal, le projet de réforme de l'Administration gabonaise mené avec l'assistance du Cabinet International Performance Management Consulting (PMC) est actuellement en cours et vise notamment à mettre en place les procédures de gestion au sein de l'Administration.

Les leviers d'action sur lesquels compte s'appuyer le Responsable du Programme (RPROG) portent sur :

- La mise en place d'une base de données de gestion des projets ;
- La mise en place des fiches de poste ;
- La rédaction d'un manuel de procédures internes ;
- L'élaboration d'un plan de renforcement de capacité continu et au mérite des Agents ;
- La composition d'une task-force aux missions étendues autour du Responsable du Programme (RPROG);
- La mise en place des plates-formes de travail avec l'ensemble des Opérateurs et partenaires du PGRHA.

Le programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement est piloté par le Directeur Général des Ressources Hydrauliques.

## PRESENTATION DES ACTIONS

---

Pour mettre en œuvre la politique du Gouvernement, le programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement » s'articule sur deux (2) actions qui sont :

- Gestion et planification de la ressource en eau et des services d'assainissement;
- Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

### **ACTION N° 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des services d'assainissement**

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Assainissement (DA). Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique d'assainissement au plan national ainsi que sur celles relatives à l'amélioration de la connaissance des ressources hydrauliques.

Cette action est portée par les Services suivants :

- le service des études hydrologiques et hydrogéologiques ;
- le service du contrôle et de la réglementation ;
- le service de planification hydraulique ;
- le service de la programmation et du suivi-évaluation de l'assainissement ;
- le service de l'assainissement ;
- le service des normes et de la réglementation.

### **ACTION N° 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement**

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Hydraulique Rurale (DHR). Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique en eau potable en milieu urbain et rural.

Cette action est mise en œuvre par les Services suivants :

- le service des approvisionnements en eau ;
- le service du contrôle de la continuité de service ;
- le service du contrôle de la qualité de l'eau ;
- le service des adductions en eau potable en milieu rural;
- le service de l'hydraulique villageoise ;
- le service de la maintenance des équipements.

A ce jour, un (01) Service sur les six (06) n'est pas encore pourvu en Chef de Service.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Le secteur de l'eau présente un contraste : avec une eau de plus en plus rare dans le monde, le Gabon dispose de 128 000 m<sup>3</sup> d'eau douce par habitant et par an, ce qui en fait l'un des pays les mieux dotés au monde.

S'il est estimé que le taux de couverture en eau potable est de 77%, le taux de desserte en infrastructures modernes d'adduction d'eau, quant à lui, est évalué à 65% au niveau national. Il apparaît particulièrement faible et marque ainsi l'ampleur du défi à relever.

En effet, s'il est vrai que le Gabon dispose d'importantes disponibilités de ressources en eau et d'un taux d'accès à l'eau potable supérieur à la moyenne africaine au sud du Sahara, il n'en demeure pas moins que son réseau hydraulique est mal maîtrisé.

L'absence de cartographie du réseau, la configuration urbaine sans schéma directeur d'aménagement avec développement de l'habitat précaire et défaut de maîtrise des zones de croissance de la ville ainsi qu'une absence de prise en charge des coûts de l'eau favorisent le gaspillage.

Pour sa part, l'assainissement (au sens de traitement des eaux usées et excréta avant rejet dans la nature) est quasiment inexistante. L'absence de mise en place de la filière de traitement des eaux usées et excréta favorise la transmission des maladies (paludisme, maladies infectieuses,...).

Un déficit de formation dans les corps de métiers de ce secteur et une absence de dispositif institutionnel et réglementaire qualifiant les rôles et responsabilités et créant les conditions de prise en charge pleine et entière de l'eau potable et l'assainissement sont les défis qui se posent à ce secteur.

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MERH) a fait adopter quatre textes :

- le Décret n°0658/PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du Conseil National de l'Eau et de l'Électricité (CNEE) ;
- le Décret n°0671/PR/MERH du 16 mai 2011 portant création, organisation et fonctionnement du fonds de financement des Infrastructures ;
- le Décret n°1501/PR/MERH du 29 décembre 2011 portant création et organisation de la Société de patrimoine du service public de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement.
- la loi n°026/2010 portant ratification de l'ordonnance n°019/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau Potable et de l'Énergie Électrique (ARSEE) en République Gabonaise.

Tous ces textes devraient concourir à l'amélioration de la gouvernance du secteur et à l'optimisation des résultats escomptés à l'horizon 2025.

Le secteur de l'eau potable et de l'Assainissement, dans notre pays connaît actuellement une situation préoccupante marquée par des pénuries d'eau potable dans le domaine concédé à la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), et par un accès difficile à ces services de base pour les populations habitant en zone rurale; créant ainsi un véritable stress hydrique à travers tout le pays.

Les contraintes actuelles du réseau d'eau se caractérisent par un réseau vieillissant et fuyard :

- un réseau de distribution d'eau vétuste dont les fuites représentent l'équivalent de 52000m<sup>3</sup>/J;
- des pompes et des bornes fontaines défectueuses;
- un système de tarification inadapté.

Dans la majorité des villes du pays, les populations subissent des délestages répétés et de nombreux quartiers sont en situation de stress hydrique à Libreville, Port-Gentil et sur l'ensemble du domaine concédé.

Pour ce qui est de Libreville par exemple, on observe :

- zone nord : 5 quartiers en contrainte Agondjé, la Sablière, Trois quartiers, Haut de Gué-Gué, Bas de Gué- Gué, Alibadeng ;
- zone centre : 11 quartiers en contrainte Akébé-poteau, Rio/Venez-voir, Belle-vue1&2, STFO/La Campagne, Akébé-ville, Kinguélé-Dragon, Avéa 1 &2, Plaine-Orety;
- zone Sud : 5 quartiers en contrainte Alénakiri, Awoungou, Cité Comilog, Port d'Owendo, Lycée Technique ;
- quelques améliorations ont été perceptibles dans la zone Nord notamment dans les quartiers d'Okala, Okala-Mikolongo et Avorbam ;
- aussi les travaux d'amélioration de la desserte ont été initiés dans la zone sud par la pose d'une conduite DN 600 FD pour un apport de 4000m<sup>3</sup>/j soit 33000 habitants desservis en plus ;
- la satisfaction des besoins en eau du grand Libreville (commune d'Akanda, Libreville, Owendo et Ntoun) ne pourra être possible qu'après l'augmentation de la capacité de production qui nécessite la finalisation des travaux de construction de N'toun7 et la mobilisation des eaux brutes du fleuve Komo à Kango.

Pour ce qui concerne l'hydraulique rurale, qui est du ressort de l'État, un programme triennal (2013-2015) avait été mis en place par le Gouvernement de la République. Au terme de ce programme, le taux de desserte en milieu rural devrait passer de 37% à 69%.

Ce programme est aujourd'hui en arrêt, il a été exécuté uniquement durant l'année 2013, faisant évoluer sensiblement la desserte de 37% à 47%.

Cependant, l'ambition de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025 suppose l'érection d'une économie diversifiée s'appuyant sur trois piliers: le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services.

Le secteur de l'eau potable est non seulement un des éléments incontournables pour la réalisation de cette ambition, mais également un préalable à la diversification de l'économie, en tant que vecteur de la lutte contre la pauvreté, et du développement industriel. Il est donc essentiel que le secteur de l'eau potable porte l'ambition du Gabon Émergent.

Le diagnostic stratégique du secteur fait ressortir que l'offre de l'eau potable est structurellement déficitaire depuis plus d'une dizaine d'années, provoquant ainsi la situation que nous connaissons aujourd'hui marquée par des situations de stress hydrique sur l'ensemble du territoire et surtout à Libreville et Port Gentil.

L'objectif du Gouvernement est de favoriser l'accès pour tous à l'eau potable à l'horizon 2025 et d'impulser la croissance économique en mettant à la disposition des entreprises un service d'eau potable à un prix compétitif.

Ainsi, la priorité est de résorber les pénuries d'eau à Libreville et ses environs, dans les principales villes et en milieu rural. Actuellement, pour Libreville et ses environs deux projets majeurs sont en cours d'exécution:

1. construction de la station de traitement Ntoun7 ;
2. mobilisation des eaux brutes du Komo-Kango pour l'approvisionnement de la station Ntoun7.

La station de Ntoun7 et la réalisation de la deuxième conduite de diamètre 1200 mm permettront d'apporter 140 000 m<sup>3</sup>/j d'eau traitée supplémentaires permettant la satisfaction des besoins en eau du grand Libreville jusqu'à l'horizon 2035.

En matière d'hydraulique rurale, l'objectif est de réhabiliter les 1314 pompes existantes, d'en construire 1213 autres et 320 mini adduction d'eau potable afin de porter le niveau de couverture nationale à 80% en 2020 et 100% en 2025. Le but visé étant de réduire de façon progressive l'écart entre la desserte en milieu rural et en milieu urbain et permettre au secteur de contribuer entre 7 et 10% du PIB.

Cependant, la mise en œuvre du programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement présente des points faibles, à savoir :

- la gestion et la maintenance des ouvrages d'hydraulique en milieu rural ;
- l'inexistence des réseaux collectifs d'assainissement sur toute l'étendue du territoire.

Dans le domaine de l'Assainissement, l'avenir du secteur dépend de trois (03) variables clés: la définition d'une politique claire et affirmée en matière d'eau potable et d'assainissement, l'amélioration du cadre réglementaire et la mise en place de filières de services d'Eau Potable et d'Assainissement (EPA).

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement de Libreville et le plan stratégique d'assainissement de 6 provinces du Gabon, qui sont en cours, permettront d'orienter les actions à mettre en œuvre pour l'avenir et d'améliorer la gouvernance.

Les filières de services d'EPA permettront à terme d'intégrer l'assainissement dans le quotidien des populations pour mieux garantir la sécurité sanitaire de leur environnement immédiat.

Concernant le cadre institutionnel et organisationnel du secteur, le projet de Politique Nationale de l'Eau (PNE) a été validé par les acteurs en janvier 2016 et est en attente d'adoption par le Gouvernement de la République gabonaise.

L'élaboration du Code de l'Eau et de l'Assainissement est conditionnée par l'adoption de la PNE d'une part, et par l'obtention d'un financement d'autre part.

Pour atteindre les objectifs du programme, les préalables suivants sont nécessaires :

- recentrer la DGRH dans ses fonctions régaliennes de pilotage du secteur (mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement);
- intégrer l'assainissement dans le service public de l'eau potable;
- opérationnaliser la Politique Nationale de l'Eau et le Code de l'Eau et de l'Assainissement qui fixent le cadre institutionnel et réglementaire;
- élaborer les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement en milieu rural;
- inscrire la politique du secteur dans une vision GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ;
- trouver un mécanisme pérenne pour la Gestion et la maintenance des ouvrages d'hydrauliques en milieu rural.

## ENJEUX

---

- Enjeu 1 : Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire du secteur eau et assainissement
- Enjeu 2 : Atteindre la satisfaction totale et durable des besoins d'approvisionnement en eau pour tous les usages (domestique, industriel, agricole, ...) et aux services d'assainissement en milieu Urbain
- Enjeu 3 : Alimenter les populations rurales en eau potable et les doter en ouvrages d'assainissement

**OBJECTIF N°1** : Parvenir à réaliser d'ici 2018 les travaux d'infrastructures structurants en milieu urbain

**OBJECTIF N°2** : Parvenir à doter au moins 100 nouveaux villages en ouvrages d'hydraulique et d'assainissement d'ici 2018

**AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE**

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: Parvenir à réaliser d'ici 2018 les travaux d'infrastructures structurants en milieu urbain**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- 65% de la conception et de la construction de l'usine Ntoun 7 sont réalisés au 31 décembre 2016.

**Résultat annuel atteint**

- 0% de réalisation des travaux de la conception et de la construction de l'usine Ntoun 7.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Taux d'avancement de la réalisation des infrastructures hydrauliques urbaines	%	N/A	8	20	0	-20	30	100

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Le taux d'avancement de la réalisation des infrastructures hydrauliques urbaines est l'indicateur pluriannuel dont l'avancée dépend de la réalisation de plusieurs projets dont Ntoun 7. Le taux d'avancement de la réalisation de ces infrastructures est de 20% pour 2016

Le résultat attendu en 2016 était d'atteindre au 31 décembre, un taux d'avancement de 65% pour la conception et la construction de l'usine Ntoun 7. Ce résultat n'a pas été atteint par faute du non engagement du crédit alloué au projet.

L'écart de ces trois dernières années est de -20%, ce qui impacte négativement l'atteinte de la cible pluriannuelle à l'échéance 2018.

Pour que cet indicateur connaisse une avancée significative, il est nécessaire d'élaborer le "plan directeur des chefs lieu de provinces et des villes à fort potentiel de développement" avec pour effet une visibilité sur l'ensemble des projets d'hydraulique urbaine à mettre en œuvre.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2: Parvenir à doter au moins 100 nouveaux villages en ouvrages d'hydraulique et d'assainissement d'ici 2018**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1** : un mini-réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) dans le regroupement des villages de la localité de NDOUBI (Province du Haut-Ogooué) est construit au 31 décembre 2016 ;
- Résultat annuel 2** : trois mini-réseaux d'Adduction en Eau Potable (AEP) aux villages OSSIELE, OTALA, LEKORI (Province du Haut-Ogooué) sont construits et réhabilités au 31 décembre 2016 ;
- Résultat annuel attendu 3** : un mini réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) du village TCHATANGA (Province du Moyen-Ogooué) est construit au 31 décembre 2016 ;

- **Résultat annuel 4** : deux mini-réseaux d'Adduction en Eau Potable (AEP) construits dans les districts d'ETEKE et NZENZELE, optimisation du réseau AEP de la Commune de MALINGA (Province de la NGOUNIE) au 31 décembre 2016 ;
- **Résultat annuel 5** : vingt et un Points d'Eau Autonome (PEA) de type « GWE AQUASOLAR » dans les provinces de l'Estuaire (05), du Woleu-Ntem (06) et de l'Ogooué-Mindo sont installés au 31 décembre 2016 ;
- **Résultat annuel 6** : cinq nouveaux Points d'Eau d'Hydraulique Villageoise « Pompe VERGNET » dans la province de l'Ogooué-Lolo sont installés au 31 décembre 2016 ;
- **Résultat annuel 7** : deux réseaux d'Adduction en Eau Potable (AEP) existant des villages AYEME-PLAINE et DONGUILA (Province de l'Estuaire) sont réhabilités au 31 décembre 2016 ;
- **Résultat annuel 8** : un réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) existant du village EKOUK (Province de l'Estuaire) est optimisé au 31 décembre 2016 ;
- **Résultat annuel 9** : un réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) existant de la Commune d'IBOUNDJI (Province de l'Ogooué-Lolo) est optimisé au 31 décembre 2016 ;
- **Résultat annuel 10** : un réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) existant du district de MPAGA est optimisé au 31 décembre 2016 et 01 mini-réseau d'Adduction en Eau Potable du district de NDOUGOU (Province de l'Ogooué-Maritime) est construit au 31 décembre 2016 ;
- **Résultat annuel 11** : Au moins 100 latrines améliorées VIP et blocs sanitaires dans 30 villages pilotes sont réalisés au 31 décembre 2016.

#### **Résultats annuels atteints :**

Aucun résultat n'a été atteint en 2016 par manque de financement de tous ces projets

#### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Taux d'avancement de la réalisation des infrastructures d'hydraulique villageoise	%		ND	34	0	-34	67	100
Taux d'avancement de la planification des ouvrages en eau et assainissement	%		ND	10	0	-10	20	100

#### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Les résultats attendus pour 2016 affichés ci-dessus correspondent au projet d'hydraulique et d'électrification rurale (Programme triennal), déprogrammé budgétairement au dernier moment au profit du projet Banque Mondiale « Accès aux services de base en milieu rural ». Ce changement d'ultime instant n'a pas permis au programme de redéfinir et d'afficher, dans le Projet Annuel de Performance 2016, les résultats annuels en lien avec le projet finalement retenu.

En revanche, ce réajustement a pu se faire dans le document de Programmation Budgétaire Initiale (PBI) 2016 dans lequel il est affiché pour 2016 les résultats qui suivent :

- avoir suivi la finalisation des 04 études du projet accès aux services de base en milieu rural dans la zone pilote au 31 décembre 2016 ;
- avoir Lancé des appels d'offre pour la réalisation des travaux au 31 décembre 2016.

Le coût de ce projet est de **6 073 289 500 FCFA** dont **792 559 500 FCFA** pour la contrepartie Gabonaise et **5 283 730 000 FCFA** pour le financement extérieur.

Le problème majeur rencontré par le programme est le financement du compte de pérennisation. Ce compte doit être alimenté afin d'honorer le paiement des entreprises qui assurent la maintenance et l'exploitation des ouvrages en milieu rural.

### **Résultat annuel 1 :**

Le résultat réellement attendu en 2016 était de suivre la réalisation et la finalisation de quatre (4) études du projet accès aux services de base en milieu rural dans la zone pilote à savoir :

- analyse des coûts de l'opérateur ; subvention de l'opérateur et niveau de tarification ;
- mise en place et assistance à l'institution en charge de superviser la fourniture des services d'électricité et d'eau dans 30 localités du Gabon ;
- recrutement de l'opérateur pour l'exploitation des installations photovoltaïques et hydrauliques villageoises dans 30 localités du Gabon ;
- diagnostic des installations photovoltaïques et hydrauliques villageoises dans 30 localités des provinces du Moyen-Ogooué, Ogooué-maritime et Estuaire.

Les (4) études ont été réalisées à hauteur de 100%. Les 20% restant sont consacrés à la validation et à la transmission des études.

Les actions/activités ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- la collecte des données ;
- les missions de diagnostic sur le terrain.
- transmission au ministère chargé de l'eau et de l'énergie des études par les bureaux d'études IED, Hydro-Conseil, Modalys et Burgeap ;
- validation des études par le ministère chargé de l'eau et de l'énergie.

### **Résultat annuel 2 :**

Le résultat réellement attendu en 2016 était de procéder au lancement des appels d'offre pour la réalisation des travaux photovoltaïques et d'hydraulique villageoise dans 30 localités du Gabon. Mais aucun appel d'offre n'a été réalisé.

Compte tenu de ces résultats susmentionnés l'atteinte de l'objectif pluriannuel a pris du retard.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.794.1:Gestion, planification de la ressource en eau et des services d'assainissement</b>	<b>39 956 000</b>	<b>29 071 300</b>	<b>10 884 700</b>	<b>39 956 000</b>	<b>29 071 300</b>	<b>10 884 700</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	10 956 000	10 050 000	906 000	10 956 000	10 050 000	906 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	23 000 000	19 021 300	3 978 700	23 000 000	19 021 300	3 978 700
Titre 4 Dépenses de transfert	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.794.2:Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement</b>	<b>22 539 469 000</b>	<b>762 922 802</b>	<b>21 776 546 198</b>	<b>22 539 469 000</b>	<b>762 922 802</b>	<b>21 776 546 198</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	4 000 000	1 015 000	2 985 000	4 000 000	1 015 000	2 985 000
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	22 535 469 000	761 907 802	21 773 561 198	22 535 469 000	761 907 802	21 773 561 198
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.794: Gestion des ressources hydrauliques et assainissement</b>	<b>22 579 425 000</b>	<b>791 994 102</b>	<b>21 787 430 898</b>	<b>22 579 425 000</b>	<b>791 994 102</b>	<b>21 787 430 898</b>
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	10 050 000	906 000	10 956 000	10 050 000	906 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	27 000 000	20 036 300	6 963 700	27 000 000	20 036 300	6 963 700
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	22 535 469 000	761 907 802	21 773 561 198	22 535 469 000	761 907 802	21 773 561 198
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

### Explication des principaux écarts :

Un montant de **791 994 102 FCFA** a été ordonnancé pour le programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement » sur une dotation budgétaire de **22 579 425 000 FCFA**, soit un taux d'exécution global de **3,51%**.

Cette exécution se décline ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : Le taux d'exécution global est de **91.73%**. L'exécution de ce titre concerne essentiellement la main d'œuvre non permanente, la solde permanente étant en gestion centralisée.
- **Titre 3** : Sur **27 000 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **20 036 300 FCFA** ont été ordonnancés ; soit un taux d'exécution global de **74.21%** de cette rubrique.
- **Titre 4** : Sur **6 000 000 FCFA** de crédits ouverts, aucun engagement n'a été effectué.
- **Titre 5** : Sur **22 535 469 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **761 907 802 FCFA** ont été ordonnancés ; soit un taux d'exécution global de **3.38%** de cette rubrique.  
L'écart de **21 773 561 198 FCFA** est dû au prélèvement de la réserve obligatoire **440 911 350 FCFA** qui n'a pu être levée et par le non engagement du crédit alloué au projet Ntoun 7.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement entre action et titre n'a été effectué au sein du programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement ».

### Virements

Le programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement » n'a pas enregistré de virement.

### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
24.794 Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	14.521 Programme Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	- 620 500	- 620 500
24.794 Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	23.780 Programme Dotation budgétaire pour dépenses accidentelles et imprév isibles	Titre 2	- 285 500	- 285 500
23.780 Programme Dotation budgétaire pour dépenses accidentelles et imprév isibles	.794 Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	Titre 5	88 062 227	88 062 227
<b>Total des Transferts</b>			<b>87 156 227</b>	<b>87 156 227</b>
dont Titre 2			- 906 000	- 906 000
dont Titre 5			88 062 227	88 062 227

#### Explication des impacts de chaque transfert :

Des réajustements budgétaires des crédits du titre 2 (MONP et solde permanente) ont été réalisés à hauteur de **906 000 FCFA**. Le programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement » a également reçu et effectué des transferts en titre 5 pour un montant de **88 062 227 FCFA**.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>		25	25	1	0	1	24
Permanents		25	25	1	0	1	24
Non permanents							
<b>Agents de catégorie B</b>		4	4				4
Permanents		4	4	0	0	0	4
Non permanents							
<b>Agents de catégorie C</b>							
Permanents							
Non permanents							
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>		29	29	1	0	1	28
<b>Main d'œuvre non permanente</b>		10	10		0	0	10
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>		39	39	1	0	1	38

### Explication des évolutions :

La diminution se justifie par un départ à la retraite d'un agent.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Il n'y a aucun opérateur rattaché au programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement ».

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	10 956 000	10 956 000	10 050 000	10 050 000	906 000	906 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>10 956 000</b>	<b>10 956 000</b>	<b>10 050 000</b>	<b>10 050 000</b>	<b>906 000</b>	<b>906 000</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :**

Les données de masse salariale indiquées ci-dessus ne concernent que les dix (10) agents de la main d'œuvre non permanente.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTI ON 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement</b>	<b>23 000 000</b>	<b>23 000 000</b>	<b>19 021 300</b>	<b>19 021 300</b>	<b>3 978 700</b>	<b>3 978 700</b>
Activités 1 : Collecter toutes les données pluviométriques relatives à la qualité et à la quantité de l'eau	7 770 000	7 770 000	4 813 050	4 813 050	2 956 950	2 956 950
Activités 2 : Elaborer et diffuser les normes sur la construction des ouvrages hydrauliques	8 000 000	8 000 000	7 750 000	7 750 000	250 000	250 000
Activités 3 : préparer en collaboration avec les autres services compétents du département, la législation et la réglementation relatives à l'assainissement et de veiller à leur application	3 230 000	3 230 000	2 658 250	2 658 250	571 750	571 750
Activités 4 : Effectuer tous contrôles sur les installations d'assainissement relevant de la compétence du Ministère en charge des Ressources Hydrauliques	4 000 000	4 000 000	3 800 000	3 800 000	200 000	200 000
<b>ACTI ON 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 015 000</b>	<b>1 015 000</b>	<b>2 985 000</b>	<b>2 985 000</b>
Activités 1 : Veiller au respect de l'application des règles édictées en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain	2 000 000	2 000 000	445 000	445 000	1 555 000	1 555 000
Activités 2 : Elaborer la politique générale en matière d'eau potable en milieu rural	2 000 000	2 000 000	570 000	570 000	1 430 000	1 430 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>27 000 000</b>	<b>27 000 000</b>	<b>20 036 300</b>	<b>20 036 300</b>	<b>6 963 700</b>	<b>6 963 700</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :**

Les crédits de titre 3 ont été repartis et utilisés par action et par activité comme suit :

#### **ACTION1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement : 19 021 300 FCFA**

Les crédits alloués à cette action incluent l'achat des fournitures de bureau pour assurer le fonctionnement quotidien de l'administration.

**Activité 1** : Collecter toutes les données pluviométriques relatives à la qualité et à la quantité de l'eau. Sur **4 813 050 FCFA** de crédits,

- **1 000 000 FCFA** a été ordonnancé et payé pour effectuer un certain nombre de mission de contrôle des installations hydraulique et assainissement devant abriter les infrastructures pour le déroulement de la CAN 2017 ;
- **3 813 050 FCFA** ont servi au fonctionnement des services.

**Activité 2** : Elaborer et diffuser les normes sur la construction des ouvrages hydrauliques : **7 750 000 FCFA** ayant permis d'effectuer des missions de contrôle des installations hydraulique et assainissement devant abriter les infrastructures pour le déroulement de la CAN 2017.

**Activité 3** : Préparer en collaboration avec les autres services compétents du département, la législation et la réglementation relatives à l'assainissement et de veiller à leur application. Sur **2 658 250 FCFA** de crédits,

- **1 950 000 FCFA** ont été ordonnancés et payés pour effectuer un certain nombre de missions de contrôle des installations hydrauliques et assainissement devant abriter les infrastructures pour le déroulement de la CAN 2017.
- **708 250 FCFA** ont été ordonnancés pour le fonctionnement des services de l'Assainissement.

**Activité 4** : Effectuer tous contrôles sur les installations d'assainissement relevant de la compétence du Ministère en charge des Ressources Hydrauliques : **14 500 000 FCFA** de crédits ordonnancés pour des missions de contrôle des installations d'hydrauliques et d'assainissement devant abriter les infrastructures pour le déroulement de la CAN 2017.

#### **ACTION 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement : 1 015 000 FCFA**

**Activité 1** : Veiller au respect de l'application des règles édictées en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain.

Des crédits d'un montant de **445 000 FCFA** ont servi à l'achat des fournitures de bureau pour assurer le fonctionnement quotidien de l'administration.

**Activité 2** : Elaborer la politique générale en matière d'eau potable en milieu rural

Des crédits d'un montant de **570 000 FCFA** ont servi à l'achat des fournitures de bureau pour assurer le fonctionnement quotidien de l'administration.

#### **TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS**

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement</b>	6 000 000	6 000 000	0	0	6 000 000	6 000 000
Transfert Cotisation AMCOW	6 000 000	6 000 000	0	0	6 000 000	6 000 000
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>			<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>

#### **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :**

Concernant les cotisations internationales de l'organisme AMCOW (Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau), les crédits n'ont pas pu être engagés.

## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
<b>ACTION 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement</b>	<b>22 535 469 000</b>	<b>22 535 469 000</b>	<b>761 907 802</b>	<b>761 907 802</b>	<b>21 773 561 198</b>	<b>21 773 561 198</b>
Conception et construction d'une usine de production d'eau potable dans la commune de Ntoun – Projet Ntoun 7	16 459 179 500	16 459 179 500	0	0	16 459 179 500	16 459 179 500
Accès aux services de base en milieu rural	6 076 289 500	6 076 289 500	761 907 802	761 907 802	5 314 381 698	5 314 381 698
<b>Total des crédits de titre 5</b>	<b>22 535 469 000</b>	<b>22 535 469 000</b>	<b>761 907 802</b>	<b>761 907 802</b>	<b>21 773 561 198</b>	<b>21 773 561 198</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

#### ACTION 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Les crédits du projet "Conception et construction d'une usine de production d'eau potable dans la commune de Ntoun – Projet Ntoun 7" dont le montant inscrit dans la LF 2016 est de **2 146 849 500 FCFA**, n'ont pas pu être engagés.

Concernant le projet "Accès aux services de base en milieu rural", sur un montant total de **6 076 289 500 FCFA** (avec une contrepartie gabonaise de **792 559 500 FCFA** et un financement extérieur de **5 283 730 000 FCFA**) inscrit dans la LF 2016, le programme a ordonné au compte de la ressource propre **673 845 575 FCFA** et **88 062 227 FCFA** au compte du FINEX.

La ressource propre ordonnée servira au financement :

- du compte de pérennisation du projet accès au service de base ;
- des activités DGRH et DGE ;
- de l'unité de projet basé à la Commission Nationale des TIPPEE.

# PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Dans le PGSE (le **Plan Stratégique « Gabon Emergent »**), le Gabon, à travers le plan sectoriel Environnement à l'action «Renforcement de la Sécurité Nucléaire», ambitionne d'atteindre une croissance forte, durable et diversifiée.

Ce développement économique et social conduit nécessairement à un accroissement des activités mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants.

Bien que présentant des propriétés utilisées dans divers domaines d'activités (en médecine, dans le secteur pétrolier, dans les travaux publics...), les rayonnements ionisants peuvent avoir des effets nocifs sur l'homme. C'est ainsi que, chaque année, de nombreux accidents et incidents impliquant des sources de rayonnements ionisants se produisent dans le monde entier, au Gabon notamment.

Par ailleurs, le sous-sol gabonais regorge de minerais radioactifs dont l'extraction peut entraîner une exposition des populations et une contamination de l'environnement.

Enfin, il faut prendre en compte les préoccupations sécuritaires liées à l'utilisation malveillante des matières nucléaires et radiologiques ; la sécurité nucléaire est ainsi devenue aujourd'hui un sujet porté à l'échelle internationale.

Le Programme «Gestion de la radioactivité» regroupe l'ensemble des moyens qui concourent à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

Ce programme est porté par la Direction Générale des Techniques Nucléaires (DGTN). Cette entité, créée en 2010, par décret n. 0136 /PR/MERH, et réorganisée par le décret n. 0089/PR-MERH de 2015 a pour mission exclusive, dans le domaine de la sûreté et de la sécurité radiologiques et nucléaires, de livrer ou faire livrer le service public y relatif dans le cadre des lois et règlements ; l'enjeu est de protéger la population (travailleurs, patients, public exposés) et l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants (générateurs de rayons X, matières radioactives).

A ce titre, la DGTN :

- recense les besoins et propose les objectifs, les moyens et les programmes d'actions pour les atteindre ainsi que les éléments en vue de préparer les textes et décisions ;
- veille à la préparation et à la mise en œuvre des textes et décisions ;
- assure le suivi de leur application et l'évaluation de leurs résultats.

Le champ du programme recouvre toutes les activités impliquant une exposition aux rayonnements ionisants.

Le champ du programme ne recouvre pas :

- la lutte contre la pollution et les nuisances ne faisant pas intervenir des sources de rayonnements ionisants ;
- la protection et l'amélioration du cadre de vie ne faisant pas intervenir les déchets radioactifs.

Ce programme est à articuler avec les programmes « Recherche scientifique et innovation », « Amélioration du cadre de vie, biodiversité et changement climatique », « Pilotage et soutien aux politiques énergétique et des ressources hydrauliques », « Prévention et sécurité sanitaire », « Prévention et gestion des catastrophes ».

Ce programme est piloté par le Directeur Général des Techniques Nucléaires (DGTN).

### **ACTION N° 1 : Normes en matière de gestion de la radioactivité**

Il est indispensable que les activités impliquant des sources de rayonnements ionisants soient soumises à des normes de sûreté afin de protéger les personnes exposées ainsi que l'environnement.

Les Normes reposent donc sur l'hypothèse qu'il existe une infrastructure nationale permettant aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités en matière de protection et de sûreté radiologiques.

L'action recouvre ainsi:

- la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité radiologiques et nucléaires ;
- l'élaboration des normes régissant les pratiques (guides de bonnes pratiques, manuels de procédure et de contrôle) ;
- la mise en place d'une base de données effective, efficiente et cohérente des pratiques et des personnels exposés ;
- l'élaboration d'un plan d'urgence radiologique national ;
- l'information et sensibilisation des différents acteurs et du public.

### **ACTION N° 2 : Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnements ionisants**

Cette action est portée par la DGTN.

L'action recouvre :

- l'inspection des installations où sont utilisées ou produites des sources de rayonnements ionisants à des fins médicales, industrielles, de recherche, etc. ;
- le contrôle du transport des matières radioactives ;
- la surveillance radiologique de l'environnement et des lieux de travail ; et le suivi des expositions des travailleurs, des patients et du public.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Les problématiques liées au programme gestion de la radioactivité sont :

- l'amélioration du cadre juridique (législatif, réglementaire et institutionnel) : l'Etat gabonais doit se doter d'un cadre législatif et réglementaire conforme aux recommandations internationales ;
- la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants ;
- la surveillance des patients soumis aux rayonnements ionisants dans le cadre médical ;
- la surveillance radiologique de l'environnement ;
- la surveillance de la conformité du transport des matières radioactives ;
- la réponse aux urgences radiologiques et nucléaires ;
- les questions de sécurité nucléaire ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur ;
- le renforcement de la coopération technique avec les organisations internationales (AIEA, Union Européenne, Ministère de l'Energie des USA...).

## ENJEUX

---

- Protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

**OBJECTIF STRATEGIQUE** : Elaborer les politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, sûreté des déchets et de la sûreté des transports des matières radioactives d'ici 2018.

### AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

**OBJECTIF STRATEGIQUE** : Elaborer les politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, sûreté des déchets, et de la sûreté du transport des matières radioactives d'ici 2018.

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

##### Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Avoir réalisé une évaluation de 50 % de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté radiologique.
- **Résultat annuel 2** : Avoir réalisé une évaluation de 50 % de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté des déchets radioactifs.
- **Résultat annuel 3** : Avoir réalisé une évaluation de 50 % de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté du transport des matières radioactives.
- **Résultat annuel 4** : Disposer de 50 % du plan national d'urgences radiologiques.

##### Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : L'évaluation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté radiologique a été réalisée à hauteur de 9% ;
- **Résultat annuel 2** : l'évaluation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté des déchets radioactifs a été réalisée à hauteur de 15% ;
- **Résultat annuel 3** : l'évaluation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté du transport des matières radioactives a été réalisée à hauteur de 5% ;
- **Résultat annuel 4** : le plan national d'urgences radiologiques a été réalisé à hauteur de 25%.

##### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du document d'évaluation sur la sûreté radiologique.	%	N/A	N/A	50	9	-41	100	100
Taux d'avancement de l'élaboration du document d'évaluation sur la sûreté des déchets radioactifs.	%	N/A	N/A	50	15	-35	100	100
Taux d'avancement de l'élaboration du document d'évaluation sur la sûreté du transport des matières radioactives.	%	N/A	N/A	50	5	-45	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan d'urgence radiologique national	%	N/A	N/A	50	25	-25	100	100

##### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel 1** : le taux d'évaluation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté radiologique attendu pour 2016 était de 50%. Mais celui effectivement réalisé est de 9%.

**Résultat annuel 2** : le taux d'évaluation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté des déchets radioactifs attendu pour 2016 était de 50%. Mais celui effectivement réalisé est de 15%.

**Résultat annuel 3** : le taux d'évaluation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté du transport des matières radioactives attendu pour 2016 était de 50%. Mais celui effectivement réalisé est de 5%.

Ainsi, globalement, en 2016, l'évaluation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté radiologique, de la sûreté des déchets radioactifs et de la sûreté du transport des matières radioactives a été réalisée, en moyenne, à hauteur de 10%.

En effet, les actions à mettre en œuvre étant identiques pour les trois (3) premiers résultats, seules les deux (2) premières actions prévues dans le plan d'action ont été menées :

- la recherche documentaire des textes ;
- l'analyse documentaire et la synthèse desdits textes. La réalisation de cette action a été soutenue par les travaux effectués par la mise en place d'une commission juridique des textes au sein du Ministère de l'Eau et de l'Energie.

Afin de contourner le blocage lié au manque de moyens financiers, il a été mis à la disposition des techniciens un outil appelé Self Assessment Tool (SAT). Ce dernier a permis d'avancer dans l'auto-évaluation des thématiques liées au secteur.

La principale difficulté est liée à l'indisponibilité des ressources financières et des procédures d'autorisation des missions de terrain lourdes.

**Résultat annuel 4** : Disposer de 50 % du plan national d'urgences radiologiques. Ce résultat a été réalisé à hauteur de 25%.

En effet, les quatre (4) premières actions du plan qui ont été réalisées sont les suivantes :

- La collecte documentaire des textes, règlements et documents de référence ;
- La demande d'assistance à l'AIEA (la réponse de l'AIEA est toujours attendue) ;
- Trois (3) séances de propositions de plan d'écriture ;
- Le draft du Plan National d'Urgence est disponible.

En attendant la réponse de l'AIEA, un contact plus fructueux a été établi avec l'Union Européenne.

Pour l'année 2016, nous accusons un retard de 90% sur les financements des résultats 1, 2 et 3 et un retard de 50% sur le résultat 4.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.801.1: Normes en matière de radioactivité</b>	<b>38 030 901</b>	<b>0</b>	<b>38 030 901</b>	<b>38 030 901</b>	<b>0</b>	<b>38 030 901</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	0	0	0	0	0	0
Titre 4 Dépenses de transfert	38 030 901	0	38 030 901	38 030 901	0	38 030 901
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.801.2: Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnement ionisant</b>	<b>26 712 000</b>	<b>10 917 995</b>	<b>15 794 005</b>	<b>26 712 000</b>	<b>10 917 995</b>	<b>15 794 005</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	5 712 000	6 015 000	-303 000	5 712 000	6 015 000	-303 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	21 000 000	4 902 995	16 097 005	21 000 000	4 902 995	16 097 005
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.801: Gestion de la radioactivité</b>	<b>64 742 901</b>	<b>10 917 995</b>	<b>53 824 906</b>	<b>64 742 901</b>	<b>10 917 995</b>	<b>53 824 906</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>5 712 000</b>	<b>6 015 000</b>	<b>-303 000</b>	<b>5 712 000</b>	<b>6 015 000</b>	<b>-303 000</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>21 000 000</b>	<b>4 902 995</b>	<b>16 097 005</b>	<b>21 000 000</b>	<b>4 902 995</b>	<b>16 097 005</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>38 030 901</b>	<b>0</b>	<b>38 030 901</b>	<b>38 030 901</b>	<b>0</b>	<b>38 030 901</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Explication des principaux écarts :

Le niveau global d'exécution du budget au sein du programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement » est de **10 917 995 FCFA**, soit **16.86%** des **64 742 901 FCFA** de crédits ouverts en LF. L'écart ressort à **53 824 906 FCFA**.

L'exécution est répartie entre titres comme suit :

- **Dépenses de personnel (titre 2) : 6 015 000 FCFA** ont été consommés contre **5 712 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, soit un taux d'exécution de **105.30%**.
- **Dépenses de biens et services (titre 3) :** Sur les **21 000 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, seuls **4 902 995 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **23.35%**. L'écart de **(+16 097 005 FCFA)** s'explique d'une part par le prélèvement de la réserve obligatoire (**1 050 000 FCFA**) et par les mesures de régulation des dépenses publiques prises par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.
- **Dépenses de transfert (titre 4) :** Elles concernent les cotisations internationales de l'AIEA (**38 030 901 FCFA**) qui n'ont pas fait l'objet d'engagement.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement entre actions et titres n'a été effectué par le programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement ».

### Virements

Aucun virement n'a été enregistré au sein du programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement ».

### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme Gestion de la radioactivité	14.521 Programme Gestion dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	- 36 000	- 36 000
23.780 Programme Provisions	Programme Gestion de la radioactivité	Titre 2	+ 339 000	+ 339 000
<b>Total des Transferts</b>			<b>+303 000</b>	<b>+303 000</b>
dont Titre 2			+303 000	+303 000

#### Explication des impacts de chaque transfert :

Des réajustements budgétaires des crédits du titre 2 (MONP et solde permanente) ont été réalisés pour un montant net de : **303 000 FCFA**.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>		19	18	6	0	-6	12
Permanents		19	18	6	0	-6	12
Non permanents							
<b>Agents de catégorie B</b>		3	3				3
Permanents		3	3				3
Non permanents							
<b>Agents de catégorie C</b>							
Permanents							
Non permanents							
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>		22	21	6	0	-6	15
<b>Main d'œuvre non permanente</b>		3	3	0	0	0	3
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>		25	24	6	0	-6	18

### Explication des évolutions :

On note une diminution des effectifs du programme. Ils sont passés de 24 agents en début d'année à 18 agents en fin d'année 2016, soit une diminution de 6 agents exclusivement de la catégorie A.

Il s'agit d'une part, des trois (3) agents qui ont été sortis suite à leur nomination l'AGSSN, à savoir, le Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif Adjoint et le Président du Conseil de Régulation.

Et d'autre part, des trois (3) agents en pré-recrutement qui ont décidé d'arrêter de travailler jusqu'à la régularisation de leur situation administrative.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement » ne dispose d'aucun opérateur.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	5 712 000	5 712 000	6 015 000	6 015 000	-303 000	-303 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>5 712 000</b>	<b>5 712 000</b>	<b>6 015 000</b>	<b>6 015 000</b>	<b>-303 000</b>	<b>-303 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration sert à rémunérer le personnel de la main d'œuvre non permanente (MONP) affectée au programme.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Conception-Impulsion-Coordination des activités du programme	13 950 000	13 950 000	4 902 995	4 902 995	9 047 005	9 047 005
Normes	2 500 000	2 500 000	0	0	2 500 000	2 500 000
Promotion des techniques nucléaires	2 500 000	2 500 000	0	0	2 500 000	2 500 000
Coopération Technique	2 050 000	2 050 000	0	0	2 050 000	2 050 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>21 000 000</b>	<b>21 000 000</b>	<b>4 902 995</b>	<b>4 902 995</b>	<b>16 097 005</b>	<b>16 097 005</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Sur les **21 000 000 CFA** des crédits du Titre 3, un montant de **4 902 995 FCFA** a été exécuté. Mais à ce jour, aucun paiement n'a été enregistré.

En dépit de l'absence des moyens financiers, le programme « Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement » a atteint néanmoins quelques résultats.

Les actions qui permettent d'afficher ces résultats en lien avec l'objectif 1 "**Elaborer les politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, sûreté des déchets, et de la sûreté du transport des matières radiologiques d'ici 2018**", sont les suivantes :

- la recherche documentaire des textes ;
- l'analyse documentaire et la synthèse desdits textes. La réalisation de cette action a été soutenue par les travaux effectués par la mise en place d'une commission juridique des textes au sein du Ministère de l'Eau et de l'Energie.

#### TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Normes en matière de Gestion de la radioactivité	34 227 811	34 227 811	0	0	34 227 811	34 227 811
Cotisations internationales AIEA	34 227 811	34 227 811	0	0	34 227 811	34 227 811
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>34 227 811</b>	<b>34 227 811</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 227 811</b>	<b>34 227 811</b>

#### **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :**

Les **34 227 811 FCFA** correspondant au montant de la cotisation internationale à payer en 2016, n'ont pas fait l'objet d'engagement.

#### TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucun projet d'investissement n'a été budgétisé en 2016.

# PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET NUCLEAIRES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, piloté par le Secrétaire Général, est composé du Secrétariat Général (SG), du Cabinet du Ministre (CAB) et de l'Inspection Générale des Services (IGS).

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative, des ressources humaines et matérielles du Ministère. Il est accompagné dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF), la Direction Centrale des Statistiques et des Etudes (DCSE), la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI), la Direction Centrale des Affaires Juridiques (DCAJ).

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargée de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (Cabinet du Ministre et DCAJ) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la conduite/réalisation des études spécifiques dans les domaines de compétence du Ministère ainsi que la production, l'analyse et la diffusion des statistiques sectorielles (DCSE) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI).

Compte tenu de son caractère transversal, ce programme, devrait être en cohérence avec les programmes :

- « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » ;
- « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » ;
- « Gestion de la radioactivité ».

Ce programme est piloté par le Secrétaire Général qui en est le Responsable (RPROG).

### PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes en vue d'une nouvelle politique de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère » et « développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Il est structuré en deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

#### **ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle**

Cette action est sous la tutelle du Directeur de Cabinet du Ministre.

L'Inspection Générale des Services (IGS) est également concernée par cette action. Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services.

#### **ACTION N° 2 : Coordination administrative**

Portée par le Secrétariat Général, cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général qui est à la fois Responsable du Programme (RPROG) et Responsable du Budget Opérationnel de Programme (RBOP).

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes.
- **La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. La DCAF est composée de quatre (4) services, à savoir :
- **La Direction Centrale des Statistiques et des Etudes (DCSE)** : Elle est chargée de produire, diffuser les statistiques sectorielles, conduire les études spécifiques, élaborer les indicateurs de performance du Ministère.
- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère.
- **La Direction Centrale des Affaires Juridiques (DCAJ)** : Elle est chargée de gérer les aspects juridiques et réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matière d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières* ».

Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires et opérateurs qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

### **Les attentes du personnel/agents :**

- facilitation/amélioration des conditions de travail (conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- bonne sécurisation des lieux de travail ;
- dotation budgétaire en matériel et équipements de travail ;
- renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- meilleur management des agents ;
- application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

### **Les attentes des usagers :**

- meilleur accueil ;
- temps d'attente moins long ;
- disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- facilitation de certaines procédures administratives ;
- meilleur pilotage de la stratégie ministérielle ;
- meilleure coordination administrative.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

### **Les points forts :**

- implication du ministère dans la mise en place du processus de la BOP;
- existence des plans sectoriels;
- avantages sociaux (primes d'incitation à la performance, dialogue social);
- assistance/appui technique et financière des Partenaires Techniques et Financiers (PTF);
- notoriété/réputation du ministère dans la mise en œuvre du PSGE;
- existence des organes de régulation et des sociétés étatiques.

### **Les points faibles :**

- insuffisance des équipements de travail (logiciels, photocopieur, imprimante, ordinateur, véhicules etc.);
- absence de connexion à Internet/Intranet;
- non existence d'un programme de recrutement ;
- absence des fiches de poste dans les différentes entités du Ministère ;

- absence d'un plan d'acquisition, de maintenance de matériels et équipements;
- dispersion des entités du Ministère;
- insuffisance au niveau du cadre réglementaire;
- absence d'un système opérationnel de production et de diffusion des statistiques du secteur;
- absence d'outils/procédures de suivi-évaluation des projets;
- absence de déconcentration des services centraux du Ministère;
- absence d'une plate-forme d'échanges inter et intra permettant la coordination des projets ;
- absence de synergie entre entités ;
- sous-effectif en personnel ;
- absence de plan de gestion de carrière des agents.

### **Modalités de gestion :**

La mise en œuvre opérationnelle du « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » relève de la responsabilité du Secrétaire Général, des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services et autres Directeurs centraux. En fait, ceux-ci sont responsables de la conduite opérationnelle des actions.

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, le programme compte sur les ressources humaines (personnel en service) et financières (budget de l'Etat) mises à sa disposition.

### ENJEUX

---

Les principaux enjeux du programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » sont :

- **Enjeu 1** : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- **Enjeu 2** : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

### RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

Les objectifs stratégiques du présent programme, tels que définis dans le PAP 2016, sont les suivants :

- OBJECTIF N°1** : Réorganiser le cadre juridique et institutionnel du Ministère et des entités sous tutelle ;
- OBJECTIF N°2** : Mettre en place un système efficace d'allocation et de gestion des ressources ;
- OBJECTIF N°3** : Renforcer la coordination administrative au sein du Ministère ;
- OBJECTIF N°4** : Redynamiser la production et la diffusion des statistiques sectorielles du Ministère ;
- OBJECTIF N°5** : Mettre en place des outils efficaces de pilotage de l'administration d'ici 2018 ;
- OBJECTIF N°6** : Moderniser le système d'information du Ministère d'ici 2018.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Réorganiser le cadre juridique et institutionnel du ministère et des entités sous tutelle d'ici 2018**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- Avoir transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption, tous les projets de textes initiés/élaborés par le Ministère.

**Résultat annuel atteint**

- Au total, six (6) projets de textes initiés par le Ministère ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de projet de textes transmis au SGG pour adoption	Nombre	-	2	2	6	+4	3	8

**Explication du niveau d'atteinte du résultat :**

Le nombre de projets de textes initiés et transmis au SGG pour adoption attendu en 2016 était de deux (2). Mais celui effectivement réalisé est de six (6).

Les activités/actions ayant concouru à l'atteinte de ce bon résultat sont les suivantes :

- la réalisation de l'inventaire des textes existant ;
- l'établissement d'un plan de travail ;
- l'adoption d'un processus d'élaboration des textes afin d'améliorer les délais de production et de transmission au SGG ;
- la mise en place d'un cadre d'échanges avec les opérateurs/partenaires sur des questions juridiques.

L'écart de résultat (+3) s'explique par la forte implication du chef de file d'une part, et des autres contributeurs impliqués dans le processus de réalisation des différentes actions concourant à la réussite de l'activité dont notamment le Conseiller Juridique du Ministre d'Etat, d'autre part.

Eu égard à cette bonne avancée, il est fort probable que l'objectif soit atteint à échéance (2018).

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Mettre en place un système efficace d'allocation et de gestion des ressources d'ici 2018**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1 : Atteindre 50% d'adéquation du profil de l'agent au poste de travail ;
- Résultat annuel 2 : Disposer au 31 décembre 2016 d'un plan pluriannuel de recrutement/redéploiement ;
- Résultat annuel 3 : Atteindre 50% de mise en place d'un système efficace de gestion des ressources humaines ;
- Résultat annuel 4 : 100% d'engagements sont ordonnancés au 31 octobre 2016 ;
- Résultat annuel 5 : 60% de mise en place d'une gestion efficiente du patrimoine du Ministère.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel 1 : taux d'adéquation du profil de l'agent au poste de travail : **0%** ;
- Résultat annuel 2 : le plan pluriannuel de recrutement/redéploiement **n'est pas disponible** ;
- Résultat annuel 3 : environ **60%** de mise en place d'un système efficace de gestion des ressources humaines ;
- Résultat annuel 4 : taux d'exécution du budget : **41,94%** ;
- Résultat annuel N°5 : **0%** de mise en place d'une gestion efficiente du patrimoine du Ministère .

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'adéquation du profil de l'agent au poste de travail	%	0	0	50	0	-50	100	100
Taux d'avancement du processus d'élaboration et de validation du plan pluriannuel de recrutement/redéploiement	%	0	30	100	38	-62	100	100
Taux d'avancement du processus de mise en place d'un système efficace de gestion des ressources humaines	%	0	30	50	60	+10	80	100
Taux d'exécution du budget	%	-	100	100	93,12	-6,88	100	100
Taux d'avancement de mise en place d'une gestion efficiente du patrimoine	%	50	55	60	0	-60	90	100

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel 1 :** Le taux d'adéquation du profil de l'agent au poste de travail attendu en 2016 était de 50%. Mais rien n'a pu être fait dans ce sens, d'où le score de 0%.

L'écart (-50%) observé s'explique par le non exploitation des fiches de postes renseignés par les agents du ministère depuis 2015. Le retard accusé est dû à l'insuffisance de personnel permanent qualifié, d'une part et aux conditions de travail (insuffisance du matériel informatique, équipements de bureaux, etc.), d'autre part.

Malgré cette situation, cet indicateur a été reconduit dans le PAP 2017, compte tenu de sa pertinence.

**Résultat annuel 2 :** Le plan pluriannuel de recrutement/redéploiement des agents n'a pu être élaboré et validé. Cependant, les travaux d'élaboration sont en cours d'exécution d'où le taux d'avancement réalisé qui se situe à hauteur de 38% sur les 100% attendus.

Les actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- réalisation de l'état des lieux du processus actuel de recrutement ;
- rédaction du rapport sur l'état des lieux du processus actuel de recrutement.

L'écart de résultat (-62%) s'explique par l'insuffisance de personnel permanent qualifié, d'une part et les conditions de travail (insuffisance du matériel informatique, équipements de bureaux, etc.), d'autre part.

**Résultat annuel 3 :** Le taux d'avancement du processus de mise en place d'un système efficace de gestion des ressources humaines attendu en 2016 était de 50%. Mais celui effectivement réalisé est estimé à 60%.

Les actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- réunion et consolidation des données existantes par programme sur les ressources humaines (effectifs, profil, métier/fonction, statut ...)
- mise au point avec chaque programme sur les besoins de développement des compétences, de redéploiement, de recrutement ;
- élaboration d'un rapport de synthèse avec propositions/recommandations.

L'écart de résultat (+10%) s'explique par le dynamisme du chef de file d'une part, et des autres contributeurs impliqués dans le processus de réalisation des différentes actions concourant à la réussite de l'activité dont notamment l'implication des agents en situation de pré-insertion.

**Résultat annuel 4 :** Le taux d'exécution du budget attendu en 2016, pour l'ensemble des programmes du ministère, était de 100%. Mais celui effectivement réalisé est de **41,94%** (moyenne des taux des 4 programmes du Ministère de l'Energie).

Les actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- élaboration des fiches d'habilitation ;
- signature des fiches d'habilitation par les RUO ;
- validation des fiches d'habilitation par Monsieur le Ministre ;
- transmission des fiches au Budget ;
- engagement et suivi d'exécution ;

- rédaction des rapports trimestriels d'activités (suivi et exécution du budget) ;
- rédaction du rapport annuel d'activités (exécution du budget).

L'écart de résultat (-58,06%) s'explique, entre autres, par :

- les difficultés techniques (dysfonctionnement de VECTIS, etc.) ;
- la lenteur de certains RUO dans le processus des engagements ;
- les dossiers incomplets de certains fournisseurs ;
- etc.

**Résultat annuel 5** : Le taux d'avancement de mise en place d'une gestion efficiente du patrimoine attendu en 2016 était de 60%. Mais rien n'a été réalisé (0%).

L'écart de résultat (-60%) s'explique notamment par le problème de chevauchement de mission entre le Secrétariat Général et le Service Patrimoine de la Direction Centrale des Affaires Financières qui, depuis quelques années, n'arrive plus à travailler sur cet aspect.

Ainsi, cet indicateur n'a pas été reconduit en 2017.

### OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Renforcer la coordination administrative au sein du ministère d'ici 2017

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

##### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Au moins sept (7) rapports d'activités sont transmis dans les délais et conforme au modèle ;
- Résultat annuel 2 : Avoir tenu au moins quatre (4) des rencontres périodiques avec les représentants du personnel ;
- Résultat annuel 3 : Avoir tenu au moins vingt (20) des rencontres périodiques avec les responsables d'entités.

##### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : le modèle de présentation des rapports d'activités au sein du ministère n'a pas été élaboré et validé. Donc aucun rapport d'activités conforme au modèle n'a pu être transmis dans les délais ;
- Résultat annuel 2 : **six (6)** rencontres périodiques avec les représentants du personnel ont été tenues ;
- Résultat annuel 3 : **neuf (9)** rencontres périodiques avec les responsables d'entités ont été tenues.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rapports d'activités transmis dans les délais et conforme au modèle	Nombre	0	0	7	0	-7	11	11
Taux d'avancement du renforcement de la coordination administrative au sein du Ministère	%	30	35	50	30	-20	100	100

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel 1** : Le nombre de rapports d'activités transmis dans les délais et conforme au modèle attendu en 2016 était de sept (7). Mais aucun rapport d'activités n'a été transmis au Secrétariat Général.

L'écart de résultat (-7) s'explique par le faible suivi de cette activité de la part du Secrétariat Général qui n'arrive pas encore à élaborer et valider le modèle de présentation des rapports d'activités, comme prévu.

Il convient de préciser que l'absence de personnel qualifié, notamment les Chargés d'études, est la principale raison de cette situation.

Eu égard à cette bonne avancée, il est fort probable que l'objectif soit atteint à échéance (2018).

**Résultat annuel 2** : Le taux d'avancement du renforcement de la coordination administrative au sein du Ministère attendu en 2016, était de 50%. Mais celui effectivement réalisé est de 30%.

Les actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- la définition d'un plan de travail du Secrétariat Général (réunions avec les RPROG, revue des TDB des programmes et PTM) ;
- l'élaboration et la validation de la matrice de présentation du Plan de Travail Ministériel (PTM) 2016 ;

- l'élaboration d'un programme de rencontres périodiques avec les représentants du personnel et les modalités de communication.

L'écart de résultat (-20%) s'explique, entre autres, par :

- l'absence d'un personnel qualifié, notamment les Chargés d'études ;
- la faible implication du Secrétariat Général dans le suivi des actions retenues pour l'atteinte de l'objectif.

Eu égard à ces résultats, le Secrétariat Général devrait s'impliquer davantage dans la réalisation des actions courant à l'atteinte de l'objectif à échéance.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Redynamiser la production et la diffusion des statistiques sectorielles du ministère d'ici 2018

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir atteint à 60% le projet de mise en place d'un système d'information statistique sectorielle (SIS) au sein du Ministère ;
- Résultat annuel 2 : Avoir atteint à 30% le projet de constitution de la base des données statistiques sectorielles ;
- Résultat annuel 3 : Un (1) premier numéro de l'annuaire statistique du Ministère est produit et diffusé ;
- Résultat annuel 4 : Un (1) premier numéro du tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère est produit et diffusé.

#### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : La mise en place d'un système d'information statistique sectorielle au sein du ministère a effectivement atteint un niveau d'avancement de 60%, comme prévu ;
- Résultat annuel 2 : Le projet de constitution de la base des données statistiques sectorielles a atteint 45% d'avancement, dépassant les prévisions ;
- Résultat annuel 3 : Le premier numéro de l'annuaire statistique n'a pas été produit et diffusé. Toutefois, il a atteint une avancée significative estimée à 50%.
- Résultat annuel 4 : Le premier numéro du tableau de bord des indicateurs de performance du ministère n'a pas été produit et diffusé. Toutefois, les travaux ont avancé à hauteur de 48%.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de mise en place du système d'information statistique sectorielle (SIS)	%	35	40	60	60	0	80	100
Taux d'avancement de la constitution de la base des données statistiques sectorielles	%	0	0	30	45	+15	70	100
Taux d'avancement élaboration et diffusion annuaire statistique et tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère	%	0	30	100	49	-51	100	100

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel 1 :** Le taux d'avancement du projet de mise en place du système d'information statistique sectorielle (SIS) au sein du ministère attendu en 2016, était de 60%. Ce taux a été effectivement réalisé.

L'atteinte de ce résultat a été possible grâce à la réalisation de la principale action relative à la finalisation de l'élaboration et adoption des textes réglementaires du SIS.

Les actions restantes ont été programmées dans le PAP 2017 et devront être réalisées au plus tard fin juin 2017, conformément au plan d'actions actualisé dudit PAP.

Eu égard à ces résultats annuels, la mise en place du SIS au sein du ministère est en bonne voie. L'indicateur et ses actions ont été reconduits dans le PAP 2017.

**Résultat annuel 2 :** 30% d'avancement du projet de constitution de la base des données statistiques sectorielles étaient attendu en fin d'année. Finalement le résultat atteint est de 45%.

Cette bonne performance (+15%) s'explique notamment par :

- la finalisation de la collecte des données (100%) ;
- l'avancement significatif du traitement des dites données (environ 57%) ;
- l'élaboration des plans de tabulation (environ 47%).

Les actions restantes ont été programmées dans le PAP 2017 et devront être réalisées au plus tard fin juin 2017, conformément au plan d'actions actualisé dudit PAP.

Tenant compte du résultat annuel susmentionné, la constitution de la base des données statistiques sectorielles est en bonne voie. L'indicateur et ses actions ont été reconduits dans le PAP 2017.

**Résultat annuel 3 :** Le premier numéro de l'annuaire statistique du ministère n'a pu être produit et diffusé.

L'écart de résultat (-1) constaté s'explique par l'insuffisance des ressources humaines dont fait face la nouvelle Direction Centrale des Statistiques et des Etudes (DCSE). A cette difficulté majeure, s'ajoute l'insuffisance des ressources financières et la faible implication des autres acteurs, car il s'agit d'un système d'information qui concerne tous les différents secteurs du ministère et pour lequel chaque entité devrait s'impliquer dans son domaine de compétence.

Cependant, on peut noter une avancée significative de façon globale dans la réalisation des actions suivantes :

- collecte des données statistiques sectorielles (100%) ;
- traitement informatique des données collectées (50%) ;
- élaboration et validation du plan de tabulation (50%) ;
- rédaction du projet d'annuaire statistique (30%).

Compte tenu de ce résultat, l'élaboration et la diffusion de l'annuaire statistique du ministère suit son cours et devrait s'achever courant premier semestre 2017 d'où sa reconduction dans le PAP 2017.

**Résultat annuel 4 :** Le premier numéro du tableau de bord des indicateurs de performance du ministère n'a pu être produit et diffusé.

L'écart de résultat (-1) constaté s'explique par l'insuffisance des ressources humaines dont fait face la nouvelle Direction Centrale des Statistiques et des Etudes (DCSE). A cette difficulté majeure s'ajoute l'insuffisance des moyens financiers.

Toutefois, on note une avancée significative dans la réalisation des actions ci-après :

- collecte des informations auprès des différents programmes et autres entités administratives (100%) ;
- traitement informatique des informations collectées (65%)
- préparation du plan de tabulation (45%) ;
- élaboration du projet de tableau de bord des indicateurs de performance (15%).

Compte tenu de ce résultat, l'élaboration et la diffusion du tableau de bord des indicateurs de performance du ministère est en bonne voie et devrait s'achever courant premier semestre 2017 d'où sa reconduction dans le PAP 2017.

Fort des différents résultats susmentionnés, l'atteinte de l'objectif à échéance est en bonne voie.

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1 : Un (1) manuel des procédures pour la promotion et valorisation des ressources énergétiques est disponible ;
- Résultat annuel 2 : Au moins 30% des entités du ministère utilisent l'outil de reporting dans le suivi de leurs activités.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel 1 : le manuel des procédures pour la promotion et valorisation des ressources énergétiques n'est pas disponible ;
- Résultat annuel 2 : proportion des entités du ministère utilisant l'outil de reporting dans le suivi de leurs activités : **0%**

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures	nombre	0	0	1	0	-1	3	11
Taux d'avancement du processus d'élaboration et de validation de l'outil de reporting	%	0	50	100	0	-100	100	100
Taux d'utilisation de l'outil de reporting dans le suivi des activités	%	0	0	30	0	-30	80	100

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel 1 :** Le nombre de manuels de procédures attendu en 2016 était de un (1). Mais le résultat effectivement réalisé est de zéro (0). L'écart de résultat (-1) s'explique en grande partie par la faible implication des différents services techniques du ministère. Toutefois, les actions suivantes ont été réalisées :

- établissement d'un chronogramme de travail avec les différentes entités pour l'inventaire des manuels de procédures (100%) ;
- réalisation d'un état des lieux des normes de procédures de travail ou des manuels de procédure dans les entités du Ministère (100%) ;
- rédaction du rapport d'étape sur l'état des lieux des normes de procédures du Ministère (60%).

Compte tenu de son importance, cet indicateur a été reconduit dans le PAP 2017.

**Résultat annuel 2 :** Le taux d'utilisation de l'outil de reporting par les entités du ministère dans le suivi de leurs activités attendu en 2016 était de 30%. Mais celui effectivement réalisé est de 0%. L'écart de résultat (-30%) s'explique, en grande partie, par l'insuffisance, voire l'absence de personnel (Inspecteurs des Services, Chargés d'études, Secrétaires de direction, etc.). Cet indicateur n'a pas été reconduit dans le PAP 2017, compte tenu des difficultés ci-dessus énumérées.

Le taux d'avancement du processus d'élaboration et de validation de l'outil de reporting attendu en 2016, était de 100%. Mais celui effectivement réalisé est de 0%. L'écart de résultat (-100%) s'explique, entre autres, par l'insuffisance, voire l'absence de personnel (Inspecteurs des Services, Chargés d'études, Secrétaires de direction, etc.).

Par contre, l'IGS a réalisé plusieurs actions (à 100%) relatives aux plans prévisionnels d'actions des différentes entités, à savoir :

- examen des plans d'actions des différentes entités ;
- harmonisation des plans d'actions par les entités ;
- mise en place d'un chronogramme d'inspections ;
- réalisation des missions d'inspections auprès des différentes entités ;
- élaboration du rapport final des missions d'inspections.

Cet indicateur n'a pas été reconduit dans le PAP 2017, compte tenu des difficultés ci-dessus énumérées.

Eu égard à ces résultats, l'atteinte de l'objectif à échéance portera notamment sur les manuels de procédures qui est en bonne voie.

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- 20% des locaux du Ministère sont câblés au réseau.

**Résultat annuel atteint**

- taux des locaux du ministère câblés au réseau : **0%**.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la modernisation du système d'information du Ministère	%	0	0	20	0	-20	50	100

**Explication du niveau d'atteinte du résultat :**

**Résultat annuel:** Le taux d'avancement de la modernisation du système d'information du ministère attendu en 2016 était de 20%. Mais celui effectivement réalisé est de 0%.

L'écart de résultat (-20%) s'explique, en grande partie, par l'absence des moyens matériels et financiers tels que présentés dans le cahier de charges élaboré à cet effet.

Malgré ces difficultés, quelques actions importantes ont été réalisées, à savoir :

- l'évaluation des besoins (locaux, équipements matériels, etc.) : 100% ;
- la définition des postes de travail et dimensionnement des effectifs de la DCSI : 100% ;
- la mise en place d'un groupe de travail en vue de la réalisation du cadre de collaboration (cible, méthode, calendrier) : 40% ;
- la collecte des textes organiques des entités du ministère pour en dégager les organigrammes : 80%.

En vue d'assurer son atteinte à échéance, le niveau d'avancement de cet indicateur a été reformulé à travers de nouveaux résultats annuels attendus et qui sont contenus dans le PAP 2017.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.808.1: Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>31 825 000</b>	<b>25 507 405</b>	<b>6 317 595</b>	<b>31 825 000</b>	<b>25 507 405</b>	<b>6 317 595</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	11 825 000	10 507 500	1 317 500	11 825 000	10 507 500	1 317 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	20 000 000	14 999 905	5 000 095	20 000 000	14 999 905	5 000 095
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.808.2: Coordination administrative</b>	<b>94 000 000</b>	<b>95 067 500</b>	<b>-1 067 500</b>	<b>94 000 000</b>	<b>95 067 500</b>	<b>-1 067 500</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	50 000 000	50 467 500	-467 500	50 000 000	50 467 500	-467 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	44 000 000	44 600 000	-600 000	44 000 000	44 600 000	-600 000
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.808: Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire</b>	<b>125 825 000</b>	<b>120 574 905</b>	<b>5 250 095</b>	<b>125 825 000</b>	<b>120 574 905</b>	<b>5 250 095</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>61 825 000</b>	<b>60 975 000</b>	<b>850 000</b>	<b>61 825 000</b>	<b>60 975 000</b>	<b>850 000</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>64 000 000</b>	<b>59 599 905</b>	<b>4 400 095</b>	<b>64 000 000</b>	<b>59 599 905</b>	<b>4 400 095</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Explication des principaux écarts :

Le niveau global d'exécution du budget du programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » est de **95,83%**. En effet, sur les **125 825 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **120 574 905 FCFA** ont été ordonnancés.

L'écart s'établit à **5 250 095 FCFA**.

- **Dépenses de personnel (titre 2) :** Il s'agit de la masse salariale qui ne concerne que la main d'œuvre non permanente (MONP). Sur les **61 825 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **60 975 000 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution de **98,63%** du titre 2.
- **Dépenses de biens et services (titre 3) :** Sur les **64 000 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **59 599 905 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **93,12%**. L'écart (**+4 400 095 FCFA**) est essentiellement dû au prélèvement de la réserve obligatoire (**3 200 000 FCFA**) qui n'a pu être levée.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Il n'a été enregistré aucun mouvement de crédits entre actions et titres au sein du programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires ».

### Virements

Aucun virement crédits n'a été enregistré au sein du programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires ».

### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme Pilotage et Soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	23.780 Programme Provisions	Titre 2	- 889 500	- 889 500
23.780 Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Pilotage et Soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	Titre 2	+ 39 500	+ 39 500
<b>Total des Transferts</b>			<b>- 850 000</b>	<b>- 850 000</b>
dont Titre 2			- 850 000	- 850 000

#### Explication des impacts de chaque transfert :

Des réajustements budgétaires nets des crédits du titre 2 (MONP et solde permanente) ont été réalisés à hauteur de : **850 000 FCFA**.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>68</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68</b>
Permanents	37	37	68	0	0	0	68
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
Permanents	10	10	15	0	0	0	15
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107</b>

### Explication des évolutions :

Les effectifs du programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » n'ont pas évolué.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Pour l'exercice budgétaire 2016, le présent programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » ne compte aucun opérateur.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	61 825 000	61 825 000	61 825 000	60 975 000	0	850 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>61 825 000</b>	<b>61 825 000</b>	<b>61 825 000</b>	<b>60 975 000</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration du programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » sert à rémunérer le personnel de la main d'œuvre non permanente (MONP) affectée au programme.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>14 999 905</b>	<b>14 999 905</b>	<b>95</b>	<b>95</b>
Activité 1 : Pilotage de la politique publique: CAB	8 000 000	8 000 000	14 999 905	14 999 905	-6 999 905	-6 999 905
Activité 2 : Règlementation, affaires juridiques et contentieux: CAB	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000
Activité 3 : Inspection et contrôle des services: IGS	6 000 000	6 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000
<b>Action 2 : Coordination administrative</b>	<b>49 000 000</b>	<b>49 000 000</b>	<b>44 600 000</b>	<b>44 600 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>4 400 000</b>
Activité 1 : Entretien et réparation des bâtiments administratifs: SG	15 000 000	15 000 000	14 000 000	14 000 000	1 000 000	1 000 000
Activité 2 : Coordination de l'action de l'administration (PTM, Projets prioritaires PSGE, etc.): SG	8 000 000	8 000 000	7 500 000	7 500 000	500 000	500 000
Activité 3 : Archivage et documentation: SG	4 000 000	4 000 000	3 500 000	3 500 000	500 000	500 000
Activité 4 : Gestion et développement des ressources humaines: DCRH	3 000 000	3 000 000	2 500 000	2 500 000	500 000	500 000
Activité 5 : Gestion du patrimoine immobilier et mobilier administratif: DCAF	3 789 474	3 789 474	2 500 000	2 500 000	1 289 474	1 289 474
Activité 6 : Gestion du système d'information, des équipements informatiques et de télécommunication: DCSI	3 000 000	3 000 000	2 500 000	2 500 000	500 000	500 000
Activité 7 : Etudes et statistiques: DEPP	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	-	-
Activité 8 : Opérationnalisation du PAP 2016 (programme soutien): Equipe point focal	6 210 526	6 210 526	6 100 000	6 100 000	110 526	110 526
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>64 000 000</b>	<b>64 000 000</b>	<b>59 599 905</b>	<b>59 599 905</b>	<b>4 400 095</b>	<b>4 400 095</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :**

Le programme pilotage et soutien a reçu, pour le titre 3, un montant total de **64 000 000 FCFA**.

Cette somme a été utilisée pour l'acquisition des biens et services concourant à la réalisation des activités ci-après par action :

#### **❖ Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle (14 999 905 FCFA)**

Sur un montant total de **15 000 000 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, **14 999 905 FCFA** ont été effectivement consommés pour la réalisation des activités ci-après :

- pilotage de la politique publique: 13 999 905 FCFA ;
- réglementation, affaires juridiques et contentieux: 1 000 000 FCFA.

La réalisation de ces activités a nécessité les dépenses suivantes :

- l'achat des fournitures informatiques, pour un montant total de 500 000 FCFA ;
- papeterie, pour un montant total de 599 990 FCFA ;
- l'achat des fournitures de bureau diverses, pour un montant total de 1 899 981 FCFA ;
- l'achat de carburant véhicules divers, pour un montant total de 1 500 000 FCFA ;
- la réalisation des missions de contrôle sur le terrain, pour un montant total de 10 499 934 FCFA.

C'est donc fort de cela que le programme est parvenu aux résultats ci-après :

- réalisation de l'inventaire des textes existant ;
- établissement d'un plan de travail ;
- adoption d'un processus d'élaboration des textes afin d'améliorer les délais de production et de transmission au SGG ;
- mise en place d'un cadre d'échanges avec les opérateurs/partenaires sur des questions juridiques.
- établissement d'un chronogramme de travail avec les différentes entités pour l'inventaire des manuels de procédures (100%) ;
- réalisation d'un état des lieux des normes de procédures de travail ou des manuels de procédure dans les entités du Ministère (100%) ;
- rédaction du rapport d'étape sur l'état des lieux des normes de procédures du Ministère (60%).
- examen des plans d'actions des différentes entités ;
- harmonisation des plans d'actions par les entités ;
- mise en place d'un chronogramme d'inspections ;
- réalisation des missions d'inspections auprès des différentes entités ;
- élaboration du rapport final des missions d'inspections.

#### **❖ Action 2 : Coordination administrative (44 600 000 FCFA)**

Sur un montant total de **49 000 000 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, **44 600 000 FCFA** ont été effectivement consommés pour la réalisation des activités ci-après :

- entretien et réparation des bâtiments administratifs : 17 500 000 FCFA ;
- coordination de l'action de l'administration : 7 500 000 FCFA ;
- gestion et développement des ressources humaines : 2 500 000 FCFA ;
- gestion du patrimoine immobilier et mobilier administratif : 2 500 000 FCFA ;
- gestion du système d'information, des équipements informatiques et de télécommunication : 2 500 000 FCFA ;
- études et statistiques : 6 000 000 FCFA ;
- opérationnalisation du PAP 2016 (programme soutien) : 6 100 000 FCFA.

La réalisation de ces activités a nécessité les dépenses suivantes :

- papeterie, pour un montant total de 1 300 000 FCFA ;
- l'entretien et réparations des climatiseurs et bâtiments administratifs, pour un montant total de 3 000 000 FCFA ;
- l'achat de carburant véhicules divers, pour un montant total de 8 000 000 FCFA ;
- l'achat des fournitures de bureau diverses, pour un montant total de 2 080 000 FCFA ;
- l'achat des produits d'entretien, pour un montant total de 2 300 000 FCFA ;
- l'achat des fournitures d'entretien - bâtiments et équipements administratifs, pour un montant total de 2 560 000 FCFA ;
- la réalisation des missions de terrain, pour un montant total de 25 360 000 FCFA.

Eu égard à ces dépenses, les résultats ci-après ont été obtenus :

- réalisation de l'état des lieux du processus actuel de recrutement ;
- rédaction du rapport sur l'état des lieux du processus actuel de recrutement.
- réunion et consolidation des données existantes par programme sur les ressources humaines (effectifs, profil, métier/fonction, statut ...)
- mise au point avec chaque programme sur les besoins de développement des compétences, de redéploiement, de recrutement ;
- élaboration d'un un rapport de synthèse avec propositions/recommandations.
- élaboration des fiches d'habilitation ;
- signature des fiches d'habilitation par les RUO ;
- validation des fiches d'habilitation par Monsieur le Ministre ;
- transmission des fiches au Budget ;
- engagement et suivi d'exécution ;
- rédaction des rapports trimestriels d'activités (suivi et exécution du budget) ;
- rédaction du rapport annuel d'activités (exécution du budget).
- définition d'un plan de travail du Secrétariat Général (réunions avec les RPROG, revue des TDB des programmes et PTM) ;
- élaboration et la validation de la matrice de présentation du Plan de Travail Ministériel (PTM) 2016 ;
- élaboration d'un programme de rencontres périodiques avec les représentants du personnel et les modalités de communication ;
- finalisation de l'élaboration et adoption des textes réglementaires du SIS ;
- finalisation de la collecte des données (100%) ;
- avancement significatif du traitement desdites données (environ 57%) ;
- élaboration des plans de tabulation (environ 47%).
- collecte des données statistiques sectorielles (100%) ;
- traitement informatique des données collectées (50%) ;
- élaboration et validation du plan de tabulation (50%) ;
- rédaction du projet d'annuaire statistique (30%).
- collecte des informations auprès des différents programmes et autres entités administratives (100%) ;
- traitement informatique des informations collectées (65%)
- préparation du plan de tabulation (45%) ;
- élaboration du projet de tableau de bord des indicateurs de performance (15%).
- évaluation des besoins (locaux, équipements matériels, etc.) : 100% ;
- définition des postes de travail et dimensionnement des effectifs de la DCSI ;
- mise en place d'un groupe de travail en vue de la réalisation du cadre de collaboration (cible, méthode, calendrier) : 40% ;
- collecte des textes organiques des entités du ministère pour en dégager les organigrammes (80%).

#### **TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS**

---

En 2016, aucune dépense de transfert n'a été prévue pour ledit programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires ».

#### **TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

---

Aucune dépense d'investissement n'a été prévue en 2016 pour ledit programme « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires ».

# PROGRAMME CONTROLE ET GESTION DES ACTIVITES PETROLIERES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Nonobstant l'augmentation de la contribution des secteurs hors pétrole au budget de l'Etat, le secteur des hydrocarbures demeure toujours le plus important avec plus de 60% des recettes budgétaires.

La décision de l'Etat de mettre en place un nouvel outil de gestion des finances publiques, par l'introduction de la budgétisation par objectifs de programme (BOP), vise non seulement à apporter plus d'efficacité à la dépense publique mais aussi à tenir compte des projets productifs à forte valeur ajoutée, notamment celui de la « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » pour l'optimisation des recettes en hydrocarbures.

De ce fait, une meilleure transparence de la gestion des fonds publics, par une responsabilité directe plus accrue des acteurs publics telle que préconisée par la BOP est inéluctable.

Pour tirer un meilleur profit des ressources générées par le secteur des hydrocarbures, la mise en adéquation avec les exigences de développement déclinées dans le PSGE s'avère nécessaire. La réforme de ce secteur s'impose, au regard du rôle majeur qui lui est défini pour l'édification du Gabon Industriel.

L'étape préalable de cette réforme consiste en la mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire visant à créer un environnement plus attractif et incitatif pour les investisseurs afin d'assurer une meilleure valorisation de notre bassin sédimentaire.

Le Projet Annuel de Performances (PAP) du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » permet de définir les actions et les enjeux du secteur des hydrocarbures. De ces actions et enjeux, il ressort des objectifs donnant lieu à un cadrage pluriannuel et annuel. Ces objectifs sont évalués par des indicateurs clairement identifiés pour mesurer la performance de l'exécution du programme.

### PRESENTATION DES ACTIONS

La mise en œuvre du programme, Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières, nécessite que soient exécutées plusieurs actions qui relèvent des missions principales du Service des Hydrocarbures. Ces actions se décomposent en quatre points présentés comme suit :

- Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures ;
- Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures ;
- Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés ;
- Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières.

#### **ACTION N° 1 : Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures**

Dans le cadre de l'exécution de cette action, le Service des Hydrocarbures doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le suivi et le contrôle des travaux de recherche et d'exploitation des hydrocarbures.

Pour intensifier la recherche des hydrocarbures, la promotion de notre bassin sédimentaire demeure une priorité. Aussi, la mise en ligne de nos données pétrolières s'avère primordiale.

Le Service des Hydrocarbures examine et approuve tous les programmes de recherche, d'appréciation, de développement et de production qui lui sont soumis par les différentes sociétés. A cet effet, pour s'assurer de leur mise en œuvre, il effectue des inspections, des contrôles et des audits.

Pour l'optimisation de la ressource, des efforts sont déployés pour une récupération efficace des gisements exploités. Cette optimisation passe aussi par la redynamisation des champs abandonnés et la mise en production des champs marginaux.

#### **ACTION N° 2 : Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures**

Pour réaliser cette action, le Service des Hydrocarbures doit contrôler le fonctionnement et suivre l'activité des entreprises ou établissements exerçant dans le domaine du raffinage, de la transformation et de l'entreposage des produits pétroliers ou des produits dérivés.

De même, il doit aussi veiller à la satisfaction de la demande nationale en produits pétroliers, s'assurer de leur qualité et de la sécurité des approvisionnements.

Par ailleurs, le Service des Hydrocarbures participe aux négociations du projet de construction d'une raffinerie moderne avec les partenaires. Cette nouvelle raffinerie doit répondre aux normes AFR1 pour assurer la qualité des produits utilisés afin de satisfaire aux exigences environnementales. Le volume des produits issu de la nouvelle raffinerie doit prendre en compte la satisfaction des besoins du marché.

La mise en valeur du gaz naturel a commencé par l'électrification de la ville de Libreville et Port-Gentil. L'augmentation de la demande en électricité a nécessité la construction d'une nouvelle centrale thermique par la société Telemenia à Alenakiri. De ce fait, le renforcement des installations de transport du gaz vers ces villes doit se poursuivre.

Enfin, la transformation du gaz trouve également un débouché avec la société OLAM par son utilisation dans la pétrochimie pour générer les engrais.

### **ACTION N° 3 : Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés**

La réalisation de cette troisième action par le Service des Hydrocarbures nécessite un meilleur suivi de l'évolution des facteurs déterminants du marché pétrolier national et international. En tenant compte de la conjoncture internationale, le Service des Hydrocarbures examine les ventes réalisées par les sociétés pétrolières afin de proposer au Gouvernement les prix de cession officiels (PCO) des bruts gabonais produits sur le territoire national pour sanction.

En relation avec les autres administrations, le Service des Hydrocarbures calcule le prix parité importation sur la base des cotations du marché national et international, qu'il officialise en sa qualité de Président de la Commission Nationale des Prix des Produits Pétroliers (CNPPP) auprès de la raffinerie et des marketeurs.

Le Service des Hydrocarbures, conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues, assure la commercialisation de la production qui revient à l'Etat dans le cadre des contrats pétroliers. Ce rôle peut être partiellement ou totalement confié à un tiers. Aujourd'hui, la commercialisation du brut gabonais est confiée à la GOC, cependant le Service des Hydrocarbures veille au bon déroulement des opérations afférentes.

### **ACTION N° 4 : Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières**

Cette action menée par le Service des Hydrocarbures vise à élaborer les lois et règlements applicables aux activités pétrolières et gazières qui tiennent compte de l'environnement international. Ceci l'amène à suivre les textes juridiques internationaux et l'évolution des normes et standards observés dans l'industrie pétrolière.

Par ailleurs, en application des dispositions légales et réglementaires, le Service des Hydrocarbures négocie avec les sociétés et élabore des contrats pétroliers qu'il soumet à la sanction des Autorités. Ces contrats signés entre l'Etat et ces sociétés constituent la loi des parties à observer, en plus de la réglementation en vigueur, dans la conduite des activités pétrolières.

Aussi, la réalisation de cette action conduit le Service des Hydrocarbures à mettre en application les lois et règlements qui régissent l'activité pétrolière. Il doit également faire respecter la réglementation en vigueur en République gabonaise, notamment en matière de protection de l'environnement.

## **PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME**

---

Le bassin sédimentaire gabonais constitue l'un des maillons du domaine pétrolier du Golfe de Guinée dont est issue une part importante de la production pétrolière du continent africain et même mondiale.

Le rythme des découvertes enregistrées dans les bassins sédimentaires similaires à celui du Gabon montre à juste titre que notre pays dispose, d'un potentiel non négligeable dans l'offshore profond et très profond dont la thématique du pré – sel n'est pas suffisamment explorée.

Par ailleurs, l'entrée de pays voisins dans le cercle fermé des pays producteurs de pétrole, place le Gabon dans un environnement concurrentiel très intense qui lui impose d'adopter et de développer des stratégies.

C'est en revisitant son cadre légal et réglementaire que le Gabon sera en mesure de mieux promouvoir et valoriser son potentiel en hydrocarbures ainsi que d'attirer les investisseurs. La mise en place de ce nouveau dispositif doit favoriser l'optimisation des recettes de l'Etat qui constituent le carburant de l'émergence du Gabon à l'horizon 2025 tel que prôné par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA dans le PSGE.

De ce fait, les réformes à initier visent notamment à mieux assurer la promotion du bassin sédimentaire par :

- la mise aux enchères des blocs libres dans les zones d'exploration en eaux profondes et ultra – profondes ;
- la redéfinition du cadre législatif et réglementaire qui régule les activités d'hydrocarbures aux fins de l'adapter à l'environnement actuel de l'industrie pétrolière ;

- l'amélioration du contrôle des dites activités en vue de créer un cadre incitatif et attractif pour les investisseurs et partant optimiser les recettes budgétaires qui en découleraient ;
- la meilleure prise en compte des aspects relatifs à la préservation de l'environnement pour un développement durable.

A cet effet, l'exécution du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » relève de la responsabilité du Directeur Général du Service des Hydrocarbures, dans le cadre des enjeux fixés au secteur des hydrocarbures par le PSGE.

## ENJEUX

---

Le programme de « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » trouve ses enjeux dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui découle de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Ce programme porte notamment sur les enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Relancer la production pétrolière et gazière ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures ;
- Enjeu 3 : Optimiser les recettes pétrolières ;
- Enjeu 4 : Réduire l'impact de l'activité des hydrocarbures sur l'environnement.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

**OBJECTIF N°1** : Renforcer la réglementation et le contrôle du secteur pétrolier par l'administration publique

**OBJECTIF N°2** : Surveiller a distance et assurer la transmission en temps réel a la direction générale des hydrocarbures des données de production a l'export

**OBJECTIF N°3** : Améliorer le contrôle de la production pétrolière par la construction du banc national d'étalonnage

**OBJECTIF N°4** : Transcrire et mettre en forme les données pétrolières

**OBJECTIF N°1 : Renforcer la réglementation et le contrôle du secteur pétrolier par l'administration publique d'ici à 2017**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- avoir élaboré et validé 5 textes législatifs ou réglementaires en 2016

**Résultat annuel atteint**

- 04 décrets élaborés et validés en 2016

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
<i>nombre de textes élaborés</i>	<i>nombre</i>	2	15	5	4	-1	5	20

**Explication du niveau d'atteinte du résultat :**

Suivant les prévisions prescrites dans le Projet Annuel de Performances (PAP) du programme "Contrôle et Gestion des Activités Pétrolières", les résultats attendus pour 2016 étaient d'élaborer et de valider 05 textes législatifs et réglementaires. Au terme de l'année 2016, le programme a élaboré et validé 04 décrets dont les libellés sont les suivants :

- 1) Décret n°0209/PR/MPH du 06 avril 2016 fixant les modalités de prestation de sement par les agents de l'administration des hydrocarbures ;
- 2) Décret n°0210/PR/MPH du 06 avril 2016 fixant les règles de construction et d'exploitation des dépôts de produits pétroliers, gaziers et certaines de leurs activités dérivés ;
- 3) Décret n°0211/PR/MPH du 06 avril 2016 fixant la procédure d'accès au domaine pétrolier ;
- 4) Décret n°0212/PR/MPH du 06 avril 2016 fixant les modalités d'exécution des opérations d'audit et de contrôle des activités d'hydrocarbures.

L'écart négatif constaté dans la réalisation de l'objectif n°1 résulte de l'initiation d'un plus grand nombre d'arrêtés en lieu et place des décrets d'application, en l'absence d'information sur le type de texte retenu dans la mesure de la performance.

Par ailleurs, le faible niveau des crédits engagés, ordonnancés mais non payé, n'a pas permis de mener la stratégie d'actions prévue pour l'élaboration des textes, à savoir disposer de l'assistance d'un cabinet possédant une expertise avérée pour un examen du fond et de la forme ou faire du Benchmarking.

Sur l'ensemble de la période allant de 2014 à 2016, le nombre total de textes élaborés et validés soit 21 est supérieur au nombre prévu à l'échéance pluriannuelle, soit 20 textes.

**OBJECTIF N°2 : Parvenir, d'ici 2017, à maîtriser les exportations pétrolières**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- Etre parvenu au 31/12/2016 à former 20 agents au fonctionnement des 3 terminaux pétroliers installés en 2015

**Résultat annuel atteint**

- Aucun agent formé au fonctionnement des 3 terminaux pétroliers installés en 2015.

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des terminaux équipés	Nombre	ND	3	0	0	0	3	6
Nombre d'agents formés	Nombre	ND	ND	20	0	-20	-	-

### Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Le résultat annuel attendu était de parvenir d'ici 2017 à former vingt (20 agents) au fonctionnement du système de surveillance à distance de l'export et transmission en temps réel à la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) et sur les données de mesurage de la production de pétrole brut. Ce transfert de compétence devait être assuré par le Cabinet Wehaya Engineering SDN BHD, qui accompagne la DGH dans la réalisation de ce projet.

Cet objectif de formation du personnel de l'Administration n'a pas été atteint pour des raisons suivantes :

- en 2016, ce projet d'investissement n'a pas reçu de financement ;
- le paiement de la facture correspondant à la prise en charge des dépenses du Cabinet Wehaya Engineering qui devait assurer la formation des vingt (20) agents, pour un montant de 50 000 000 FCFA (cinquante millions) , n'a toujours pas été effectué, malgré la note du 16 juin 2015 de Monsieur le Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures à son collègue du Budget et des Comptes Publics ;  
Ce non-paiement est lié au fait qu'il fallait d'abord procéder à la régularisation de la Convention conformément au Code des marchés Publics. Il est important de noter que c'est seulement en fin d'année 2016, que cette convention a été signée par les parties ;

Au regard de ce qui précède, cet objectif de formation et de transfert de compétence du personnel de la DGH a été reporté à une date ultérieure.

Nonobstant la non réalisation du programme de formation, un cahier de charge a été élaboré et discuté avec l'organisme en charge de cette formation.

## **OBJECTIF N°3 : Renforcer la fiabilité des chiffres de production**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : avoir réalisé l'étude de faisabilité du banc d'étalonnage
- Résultat annuel 2 : avoir démarré la construction du banc d'étalonnage

#### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : avoir réalisé l'étude de faisabilité du banc d'étalonnage
- Résultat annuel 2 : avoir démarré la construction du banc d'étalonnage

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'étude de faisabilité du banc d'étalonnage	%	ND	ND	100	75	-25	100	100
Taux d'avancement de la construction du banc d'étalonnage	%	ND	ND	30	0	-30	100	100

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats prévisionnels prévoyaient de finaliser l'étude de faisabilité et les travaux de construction du banc d'étalonnage des ensembles de mesurage et comptage de la production et la distribution des hydrocarbures.

Malgré le manque de financement de l'Etat pour la réalisation de ce projet, seule l'étude de faisabilité fut réalisée à hauteur de 75%.

Cependant, l'étude détaillée du bâtiment pour la préparation des appels d'offres a été réalisée à 90%. Ce projet d'investissement n'ayant reçu aucun financement de la part de l'Etat expliquerait la non atteinte des résultats.

Toutefois, les résultats concernant l'étude de faisabilité ont été financés par le partenaire (la société Perenco). Eu égard à la crise qui affecte le secteur pétrolier, le partenaire n'est plus en mesure de garantir le financement dudit projet.

A cet effet, une note de communication en Conseil des Ministres a été adressée à son Excellence Monsieur le Président de la République, pour solliciter l'octroi d'un financement exceptionnel susceptible de couvrir l'ensemble des activités utiles à la réalisation de cet important projet.

Par ailleurs, les démarches relatives à l'obtention d'un site d'implantation ont permis l'acquisition d'une réservation foncière sur une parcelle dans la section AD7 du plan cadastral de la commune de Port-Gentil.

## OBJECTIF N°4 : Moderniser la conservation des données pétrolières d'ici à 2018

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel du résultat attendu

- Avoir transcrit 400 supports de données géologiques du bassin sédimentaire pétrolier d'un format obsolète vers un format utilisable

#### Résultat annuel atteint

- aucun (0) support de données géologiques du bassin sédimentaire pétrolier d'un format obsolète vers un format utilisable n'a été transcrit

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de supports transcrits	nombre	ND	ND	400	0	-400	800	1200

Pour l'atteinte du résultat attendu de l'année 2016 de l'objectif "Moderniser la conservation des données pétrolières d'ici à 2018", les éléments suivants de la stratégie d'action ont été menés :

- un comité de suivi a été mis en place ;
- les données à transcrire ainsi que les prestataires capables de réaliser cette opération de transcription ont été identifiés ;
- les TDR et le cahier des charges ont déjà été réalisés et transmis à la direction générale du budget et des finances publiques pour validation. le programme n'a eu aucun retour de la commission de validation des TDR.

Malheureusement, ce résultat attendu en 2016 qui concernait la transcription de 400 supports de données géologiques du bassin sédimentaire pétrolier d'un format obsolète vers un format utilisable n'a pu être atteint par manque de moyens financiers.

A cet effet, une note de communication en Conseil des Ministres a été adressée à son Excellence Monsieur le Président de la République, pour solliciter l'octroi d'un financement exceptionnel susceptible de couvrir l'ensemble des activités utiles à la réalisation de cet important projet.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.815.1:Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures</b>	<b>127 321 383</b>	<b>52 131 752</b>	<b>75 189 631</b>	<b>127 321 383</b>	<b>52 131 752</b>	<b>75 189 631</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	5 772 000	2 250 000	3 522 000	5 772 000	2 250 000	3 522 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	121 549 383	49 881 752	71 667 631	121 549 383	49 881 752	71 667 631
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.815.2:Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures</b>	<b>41 020 718</b>	<b>32 308 992</b>	<b>8 711 726</b>	<b>41 020 718</b>	<b>32 308 992</b>	<b>8 711 726</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	24 540 000	26 199 500	-1 659 500	24 540 000	26 199 500	-1 659 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	16 480 718	6 109 492	10 371 226	16 480 718	6 109 492	10 371 226
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.815.3:Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés</b>	<b>160 230 802</b>	<b>50 911 198</b>	<b>109 319 604</b>	<b>160 230 802</b>	<b>50 911 198</b>	<b>109 319 604</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	96 154 000	0	96 154 000	96 154 000	0	96 154 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	14 443 156	6 240 917	8 202 239	14 443 156	6 240 917	8 202 239
Titre 4 Dépenses de transfert	49 633 646	44 670 281	4 963 365	49 633 646	44 670 281	4 963 365
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.815.4:Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières</b>	<b>37 526 744</b>	<b>100 792 962</b>	<b>-63 266 218</b>	<b>37 526 744</b>	<b>100 792 962</b>	<b>-63 266 218</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	82 978 000	-82 978 000	0	82 978 000	-82 978 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	37 526 744	17 814 962	19 711 782	37 526 744	17 814 962	19 711 782
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.815: Gestion et contrôle des activités pétrolières</b>	<b>366 099 646</b>	<b>236 144 904</b>	<b>129 954 742</b>	<b>366 099 646</b>	<b>236 144 904</b>	<b>129 954 742</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>126 466 000</b>	<b>111 427 500</b>	<b>15 038 500</b>	<b>126 466 000</b>	<b>111 427 500</b>	<b>15 038 500</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>190 000 000</b>	<b>80 047 123</b>	<b>109 952 877</b>	<b>190 000 000</b>	<b>80 047 123</b>	<b>109 952 877</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>49 633 646</b>	<b>44 670 281</b>	<b>4 963 365</b>	<b>49 633 646</b>	<b>44 670 281</b>	<b>4 963 365</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Explication des principaux écarts :

Le taux global d'exécution du budget du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » est de, **64,5%**. En effet, sur **366 099 646 FCFA** de crédits ouverts en LF, **236 144 904 FCFA** ont été ordonnancés.

**Dépenses de personnel (titre 2) :** Il s'agit de la masse salariale qui ne concerne que la main d'œuvre non permanente (MONP). Sur les **126 466 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **111 427 500 FCFA** ont été consommés, soit un taux d'exécution de **88,11%**.

**Dépenses de biens et services (titre 3) :** Sur les **190 000 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **80 047 123 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution de **42,13%**.

L'écart **(+109 952 877 FCFA)** est dû au prélèvement de la réserve obligatoire **(9 500 000 FCFA)** qui n'a pas pu être levée, et aux mesures de régulation des dépenses publiques prises par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

**Dépenses de transfert (titre 4) :** Sur les **49 633 646 FCFA** de crédits ouverts en LF, **44 670 281 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **90%** de cette rubrique.

L'écart **(+4 963 365 FCFA)** est dû au prélèvement de la réserve obligatoire qui n'a pas pu être levée.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Il n'a été enregistré aucun mouvement de crédits entre actions et titres au sein du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières ».

### Virements

Aucun virement crédits n'a été enregistré au sein du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières ».

### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières	14.521 Programme Gestion dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	- 38 832 500	- 38 832 500
23.780 Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières	Titre 2	+ 23 794 000	+ 23 794 000
<b>Total des Transferts</b>			<b>- 15 038 500</b>	<b>- 15 038 500</b>
dont Titre 2			- 15 038 500	- 15 038 500

#### Explication des impacts de chaque transfert :

Des réajustements budgétaires des crédits du titre 2 (MONP et solde permanente) ont été réalisés pour un montant net de : **15 038 500 FCFA**.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	2	2	2	0	0	0	2
<b>Agents de catégorie A</b>	164	163	208	0	15	15	223
Permanents	129	128	106	0	2	2	108
Non permanents	35	35	102	0	13	13	115
<b>Agents de catégorie B</b>	33	32	36	0	1	1	37
Permanents	27	26	23	0	0	0	23
Non permanents	6	6	13	0	1	1	14
<b>Agents de catégorie C</b>	19	19	18	0	0	0	18
Permanents	17	17	3	0	0	0	3
Non permanents	2	2	15	0	0	0	15
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	216	215	262	0	0	0	278
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	10	10	9	0	0	0	9
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	228	227	273	0	16	16	289

### Explication des évolutions :

L'augmentation des effectifs constatée en 2016 résulte du recrutement des agents sous statut de pré-insérés.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » n'a pas d'opérateurs en son sein.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	126 466 000	126 466 000	111 427 500	111 427 500	15 038 500	15 038 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>126 466 000</b>	<b>126 466 000</b>	<b>111 427 500</b>	<b>111 427 500</b>	<b>15 038 500</b>	<b>15 038 500</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration sert à rémunérer le personnel de la main d'œuvre non permanente (MONP) affectée au programme.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTI ON N°1 Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures</b>	<b>121 549 382</b>	<b>121 549 382</b>	<b>49 881 752</b>	<b>49 881 752</b>	<b>71 667 630</b>	<b>71 667 630</b>
Activ ités de Suivi des campagnes de forage (exploration)	36 464 815	36 464 815	17 292 465	17 292 465	19 172 350	19 172 350
Activ ités de contrôles et d'audit (exploitation)	40 111 296	40 111 296	11 224 847	11 224 847	28 886 449	28 886 449
Activ ités de contrôles et d'audit (Subdiv ision territoriale Ogooué Maritime OGOUUE MARITIME)	20 663 395	20 663 395	9 816 094	9 816 094	10 847 301	10 847 301
Activ ités de contrôles et d'audit (Subdiv ision territoriale Moyen Ogooué-Ngo unié-Ny anga)	24 309 876	24 309 876	11 548 346	11 548 346	12 761 530	12 761 530
<b>ACTI ON N°2 Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures</b>	<b>16 480 718</b>	<b>16 480 718</b>	<b>6 109 492</b>	<b>6 109 492</b>	<b>10 371 226</b>	<b>10 371 226</b>
Activ ités de contrôles et d'audit (RAFFINAGE K5)	8 734 780	8 734 780	2 429 804	2 429 804	6 304 976	6 304 976
Activ ités de contrôles et d'audit (Subdiv ision territoriale Ogooué Maritime OGOUUE MARITIME)	5 273 830	5 273 830	2 505 320	2 505 320	2 768 510	2 768 510
Activ ités de contrôles et d'audit (Subdiv ision territoriale Moyen Ogooué-Ngo unié-Ny anga)	2 472 108	2 472 108	1 174 368	1 174 368	1 297 740	1 297 740
<b>ACTI ON N°3 Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés</b>	<b>14 433 156</b>	<b>14 433 156</b>	<b>6 240 917</b>	<b>6 240 917</b>	<b>8 192 239</b>	<b>8 192 239</b>
Activ ités de contrôles et d'audit (participation)	14 433 156	14 433 156	6 240 917	6 240 917	8 192 239	8 192 239
<b>ACTI ON N°4 Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières</b>	<b>37 526 744</b>	<b>37 526 744</b>	<b>17 814 962</b>	<b>17 814 962</b>	<b>19 711 782</b>	<b>19 711 782</b>
Activ ités de contrôles et d'audit (K1 administration)	37 526 744	37 526 744	17 814 962	17 814 962	19 711 782	19 711 782
<b>Total des crédits de titre 3 consommés</b>	<b>189 990 000</b>	<b>189 990 000</b>	<b>80 047 123</b>	<b>80 047 123</b>	<b>109 942 877</b>	<b>109 942 877</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :**

L'utilisation du titre 3 pour l'acquisition des biens et services concourant à la réalisation des activités se répartit par action comme suit :

#### **ACTION N°1 : Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures**

Sur un montant total de **121 549 800 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, un montant de **49 881 752 FCFA** a été ordonnancé pour l'achat des fournitures, et a permis la réalisation des activités ci-après :

- **Activités de contrôles et d'audit**

Les dépenses globales de biens et services de la Direction de l'Exploitation, qui sont de l'ordre de **11 224 847 Francs CFA**, ordonnancés, se résument comme suit :

- Renforcement de la direction de l'exploitation en outils didactiques et informatiques pour la réalisation des missions quotidiennes et des présentations des projets avec les opérateurs pétroliers : **4 130 135 FCFA**
- Fonctionnement de la direction de l'exploitation **7 094 712 FCFA**

- **Activités de Suivi des campagnes de forage**

Les dépenses globales de Biens et services qui sont de l'ordre de **17 292 465 FCFA**, ont été engagées et ordonnancées pour le fonctionnement de la Direction de l'Exploration.

Les activités de contrôles et d'audit ont été réalisées par la Subdivision territoriale Ogooué Maritime dont le montant s'élève à **9 816 094 FCFA**.

Les activités de contrôles et d'audit qui ont été réalisées par la Subdivision territoriale Moyen Ogooué-Ngounié-Nyanga ont nécessité une exécution des crédits à hauteur de **11 548 346 FCFA**.

#### **ACTION N°2 Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures**

- **Les activités de contrôles et d'audit**

Sur un montant total de **8 734 780 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, **2 429 804 FCFA** ont été ordonnancés par la Direction du raffinage et de la distribution pour l'achat des fournitures qui serviront à la réalisation de l'activité de contrôle et d'audit:

- Achat des fournitures de bureau (rames de papier, stylos etc.) pour la réalisation des activités courantes de la Direction **829 804 FCFA** ;
- Achat de carburant de véhicule pour les missions de contrôle de la qualité des produits pétroliers et Inspection in situ des équipements et Installations pétrolières Aval (Camion-citernes, Stations-services etc.) à Libreville et à l'intérieur du pays **1 600 000 FCFA**

Les activités de contrôles et d'audit qui ont été réalisées par la Subdivision territoriale Ogooué Maritime ont nécessité une exécution des crédits à hauteur de **2 505 320 FCFA**.

Les activités de contrôles et d'audit qui ont été réalisées par la Subdivision territoriale Moyen Ogooué-Ngounié-Nyanga ont nécessité une exécution des crédits à hauteur de **1 174 368 FCFA**.

#### **ACTION N°3 Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés**

Sur un montant total de **14 433 156 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, un montant de **6 240 917 FCFA** a été ordonnancé pour fonctionnement de la Direction des participations et de la commercialisation en vue de la réalisation des activités liées à la Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés.

#### **ACTION N°4 Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières**

Sur un montant total de **37 526 744 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, un montant de **17 814 962 FCFA** a été ordonnancé pour fonctionnement de l'administration générale en vue de la réalisation des activités liées à l'Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières :

**TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS**

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 3:Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés</b>	<b>49 633 646</b>	<b>49 633 646</b>	<b>44 670 281</b>	<b>44 670 281</b>	<b>4 963 365</b>	<b>4 963 365</b>
APPA	49 633 646	49 633 646	44 670 281	44 670 281	4 963 365	4 963 365
Congrès mondial sur les hydrocarbures	0	0	0	0	0	0
Fonds International d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 4 consommés</b>	<b>49 633 646</b>	<b>49 633 646</b>	<b>44 670 281</b>	<b>44 670 281</b>	<b>4 963 365</b>	<b>4 963 365</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :**

Sur une dotation budgétaire de **49 633 646 FCFA**, un montant de **44 670 281 FCFA** a été ordonnancé pour le paiement de la cotisation internationale à l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (**APPA**). L'écart constaté correspond à la réserve obligatoire qui n'a pas pu être levée.

**TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Aucune dépense d'investissement n'a été prévue en 2016 pour ledit programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières ».

# PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE CONTROLE DES RESSOURCES PETROLIERES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

---

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le programme soutien du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures, piloté par le Secrétaire Général, est composé du Cabinet du Ministre (CABM), du Secrétariat Général (SG), de l'Inspection Générale des Services (IGS), du Comité Permanent des Hydrocarbures (CNH) et de la Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL).

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative et des ressources allouées au Ministère. Il est accompagné dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) et la Direction Centrale du Système d'Information (DCSI).

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargée de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le Comité National des Hydrocarbures est chargé de donner son avis sur toutes questions relevant de la matière des hydrocarbures, soumis à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolières et gazières nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application.

La Direction Générale des Etudes et Laboratoires est notamment chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (CABM) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI).

Ce programme est piloté par le Secrétaire Général qui en est le responsable (RPROG).

Les textes d'orientation qui présentent les politiques publiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- le PSGE ;
- les textes organiques du Ministère.

### PRESENTATION DES ACTIONS

---

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes qui instaure une nouvelle donne en matière de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à "assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère" et à "développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère". Il est structuré autour de deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

## **ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE**

Cette action est sous la tutelle du Directeur de Cabinet du Ministre qui en est le Chef de file.

L'autre entité qui concerne cette action est l'Inspection Générale des Services (IGS). Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services qui en est le Chef de file.

Enfin, le Comité National des Hydrocarbures (CNH), organe de conseil rattaché au Cabinet du Ministre, est chargé de donner son avis sur toute question relevant de la matière des hydrocarbures, soumise à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolière et gazière nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application. Cette entité est sous la responsabilité du Secrétaire Permanent qui en est le Chef de file.

## **ACTION N°2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE**

Cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général.

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central du Personnel qui en est le Chef de file.
- **La Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL)** : Elle est chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers.
- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère.
- **Le Service de la Documentation et de l'Informatique (SDI)** : Il est chargé de la gestion des documents d'archives, des ouvrages de la bibliothèque et des dossiers documentaires du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.
- **Le Service Central du Courrier (SCC)** : Il est notamment chargé de réceptionner, d'enregistrer, de centraliser, de classer et tenir à jour les registres ou dossiers chronologiques du courrier, de ventiler, à l'exception du courrier confidentiel, le courrier de l'ensemble du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.

## **PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME**

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matière d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des activités pétrolières* ».

Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

**Les attentes du personnel/agents sont :**

- la facilitation/amélioration des conditions de travail (bâtiment, conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- la forte sécurisation des lieux de travail ;
- la dotation budgétaire en matériel et équipements de travail ;
- le renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- la définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- un meilleur management des agents ;
- l'application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

### Les attentes des usagers sont:

- un meilleur accueil ;
- un temps d'attente moins long ;
- une disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- la facilitation de certaines procédures administratives ;
- un meilleur pilotage.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

### ENJEUX

---

Les principaux enjeux du programme "Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires" sont :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- Enjeu 2 : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

### RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

**OBJECTIF N°1** : Disposer d'un cadre juridique permettant d'améliorer la gestion et le pilotage du secteur

**OBJECTIF N°2** : Parvenir d'ici 2017 a une gestion moderne et planifiée des ressources allouées au ministère

**OBJECTIF N°3** : Parvenir a mettre en place des outils/politiques efficaces de pilotage de l'administration

**OBJECTIF N°4** : Promouvoir la bonne gouvernance dans les industries pétrolières et gazières

**OBJECTIF N°5** : Améliorer les niveaux de conformité des produits organiques et minéraux de grande consommation sur le territoire national

**OBJECTIF N°6** : Mettre en place un système d'information cohérent, performant, interconnecte et accessible a l'ensemble des entités du ministère

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Disposer d'un cadre juridique permettant d'améliorer la gestion et le pilotage du secteur**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel de résultat attendu**

- avoir transmis au 31 décembre 2016 50% de projets de textes initiés/élaborés au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption ;

**Résultat annuel atteint**

- 80% des projets de décrets élaborés lors de la Commission de rédaction des textes du Code des Hydrocarbures ont été transmis au SGG.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption	%	70	80	50	80	+30	100	100

**Explication du niveau d'atteinte du résultat :**

**Résultat annuel :** 80% des projets de décrets élaborés lors de la Commission de rédaction des textes du Code des Hydrocarbures ont été transmis au SGG.

La plupart des actions restantes au cours de l'exercice 2015 ont été reportées durant cet exercice 2016. Ce qui explique les 20% restants des projets de textes, au titre de la deuxième phase, qui ont été transmis au SGG et qui sont toujours en cours de validation.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir d'ici 2017 a une gestion moderne et planifiée des ressources allouées au ministère**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel 1 : avoir ordonnancé toutes les dépenses avant le 15 octobre 2016 ;
- Résultat annuel 2 : disposer d'un plan de recrutement au 31 décembre 2016 ;
- Résultat annuel 3 : être parvenu au 31 décembre 2016 à évaluer 60% des agents du Ministère ;
- Résultat annuel 4 : avoir réalisé 300 fiches de postes au 31 décembre 2016.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel 1 : les dépenses ont été engagées à hauteur de 76,04 % ;
- Résultat annuel 2 : le plan de recrutement est réalisé à 100% ;
- Résultat annuel 3 : seuls 30% du personnel ont été évalués à ce jour ;
- Résultat annuel 4 : 350 fiches de poste réalisées au 31 décembre 2016.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Plan de recrutement élaboré	Nombre	-	1	1	1	0	N/A	N/A
Fiches de poste élaborées	Nombre	-	200	300	350	+50	400	400
Taux d'évaluation des agents	%	-	0	60	30	-30	100	100
Taux d'exécution du budget	%	-	86,44	100	76,04	- 23,96	100	100

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel 1 :** Le taux d'exécution du budget attendu en 2016 était de 100%. Mais celui effectivement réalisé est de **76,04 %**.

Les actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- l'élaboration des fiches d'habilitation ;
- la signature des fiches d'habilitation par les RUO ;
- la validation des fiches d'habilitation par monsieur le ministre ;
- la transmission des fiches au budget ;
- l'engagement et le suivi d'exécution.

L'écart de résultat (-23,96%) s'explique, entre autres, par une mise à disposition partielle des crédits.

**Résultat annuel 2 :** Le taux de réalisation du plan pluriannuel de recrutement attendu en 2016 était de **100%**. Ce taux a été effectivement réalisé.

Le plan étant réalisé, sa mise en œuvre relève exclusivement des décideurs de la Fonction Publique et du Budget dans le cadre de la dotation en personnel de notre Département au regard des besoins exprimés pour la période 2015-2018.

La DCRH a réussi à persuader (séance de travail, campagne de sensibilisation, discussion permanente, entrevues régulières) chaque responsable d'entité de la nécessité de définir enfin une réelle politique de recrutement du ministère du Pétrole et des Hydrocarbures qui tienne, compte tenu des besoins réels et des disponibilités budgétaires susceptibles d'être mobilisées par l'Etat à cet effet.

Il s'est donc agi de produire des fiches d'expression de besoins en personnels, en indiquant le nombre et les profils recherchés pour assurer efficacement les missions et objectifs organisationnels des entités placées sous leurs responsabilités respectives.

L'ensemble des besoins ainsi recueillis a été compilé et croisé avec les dossiers en instance ou ceux déjà initiés dans les circuits des Ministères du Budget et de la Fonction Publique.

Toute la difficulté a été d'expliquer à chaque responsable tout le bien fondé d'une planification des recrutements en adéquation avec les disponibilités financières de l'Etat dans un contexte marqué par une forte crise.

La cible n'a pas été modifiée en cours d'année.

Tout l'enjeu demeure dans la matérialisation du plan de recrutement par les pouvoirs publics.

**Résultat annuel 3 :** le taux d'évaluation du personnel attendu pour 2016 était de **60%**. Mais seuls **30%** ont été atteints.

L'écart de résultat (-30%) constaté s'explique par les facteurs contrariants suivants:

- la taille du Ministère et sa localisation géographique commande des déplacements fréquents sur le terrain, et donc la mobilisation de moyens financiers et logistiques pour la sensibilisation, la formation et la reproduction de supports didactiques à destination des responsables d'entité et leurs collaborateurs. Ces moyens n'ont pas été mis à la disposition de la DCRH ;
- le contexte pré et post électoral dans notre pays n'a pas facilité l'organisation effective des évaluations des agents qui se fait entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre ;
- la faible implication de la chaîne managériale n'a pas permis de mener à bien cette activité importante d'identification et de valorisation du potentiel des collaborateurs en activité au sein de notre Département.

L'ensemble de ces difficultés ont obligé le programme à réajuster notre cible et nos ambitions à la baisse en cours d'année.

En bref, les attentes de la DCRH sont loin d'être satisfaites. Toutefois, l'atteinte de la cible de résultat annuel reste possible et réaliste. La récente arrivée à certains niveaux de la chaîne managériale de notre Département, la première série de décisions prises dans la foulée par ceux-ci, ainsi que les réformes engagées par la Fonction Publique sur instructions du Gouvernement par le biais des DCRH ministérielles sont de nature à garantir une évolution positive de cette activité en 2017.

**Résultat annuel 4 :** le résultat attendu en 2016 était de 300 fiches de poste. La cible du résultat annuel a été dépassée : on dénombre plus de 50 fiches en plus obtenues.

Cela s'explique aisément, l'exercice est désormais mieux assimilé auprès des agents et de leur personnel d'encadrement.

Il aurait pu être largement finalisé si d'aventure nous n'avions pas dû faire la mise à jour de l'ensemble des fiches de la DCP pour les adapter aux nouvelles missions de la DCRH. Celle-ci est désormais effective et opérationnelle, avec de nouveaux responsables, de nouvelles missions et des rôles différents pour chacun des acteurs de l'ancienne DCP.

S'il y avait des moyens disponibles pour aller vers les administrés de l'intérieur du pays (Lambaréné, Port-Gentil, en l'occurrence), le nombre des fiches aurait été plus significatif.

Pour réussir cette performance, nous avons, produit deux types de fiches de postes, dont l'une, plus simple et adaptée au personnel d'exécution (en collaboration avec les services de la Fonction Publique), l'autre plus élaborée et structurée, à l'intention du personnel haut cadre, de conception et d'encadrement, appuyée par un guide méthodologique.

L'absence de moyens mis à notre disposition n'a pas permis là encore, d'aller vers tous les agents du Ministère déployés partout sur le territoire national, et donc de réaliser le plus grand nombre de fiches de postes.

### OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Parvenir à mettre en place des outils/politiques efficaces de pilotage de l'administration

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

##### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : avoir 4 entités qui mettent en œuvre les recommandations issues des visites d'inspection au 31 décembre 2016 ;
- Résultat annuel 2 : disposer d'un (1) modèle de rapport d'activités au 31 décembre 2016 ;
- Résultat annuel 3 : avoir élaboré 4 manuels de procédures au 31 décembre 2016.

##### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : une (1) entité met en œuvre les recommandations formulées à l'issue des inspections, au 31 décembre 2016 ;
- Résultat annuel 2 : aucun (0) modèle de rapport d'activités n'est disponible ;
- Résultat annuel 3 : aucun (0) manuel de procédure n'est élaboré.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Entités mettant en œuvre les recommandations issues des visites d'inspection	Nombre	-		4	1	-3	6	6
Taux d'avancement de l'élaboration d'un modèle de rapport d'activités élaboré et validé	%	-	0	100	0	0	100	100
Manuels des procédures élaborés et validés	Nombre	-	0	4	0	0	6	6

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultats annuel 1 :** Seule une (1) entité sur quatre (4) met en œuvre les recommandations formulées à l'issue des inspections au 31 décembre 2016.

Ce résultat s'explique par les actions suivantes qui ont été réalisées :

- désignation des équipes d'inspection et fixer le chronogramme des visites pour chaque entité ;
- visites d'inspection. à ce jour, 5 entités sur 6 ont été visitées ;
- une visite de suivi de mise en œuvre des recommandations.

L'écart de résultat (-3) constaté s'explique par l'absence de budget qui a rendu impossible la réalisation des missions de suivi et de mise en œuvre des recommandations formulées lors des inspections dans les Subdivisions. La collaboration difficile avec certaines entités n'a pas facilité la réalisation du suivi.

**Résultats annuel 2 :** aucun (0) modèle de rapport d'activités n'est disponible.

En dépit du résultat affiché, une proposition de modèle de rapport, dont la validation devra être soumise aux Services centraux, a été réalisée grâce aux actions suivantes :

- l'état des lieux des rapports d'activités des différentes entités ;
- une synthèse des thématiques abordées dans les différents rapports a été réalisée à partir de laquelle un modèle trimestriel et annuel a été proposé et fera l'objet de discussion avec les services centraux.

La difficulté rencontrée est le manque de collaboration avec certaines entités qui n'a pas facilité la mise à disposition des anciens modèles de rapports d'activités.

**Résultats annuel 3** : Sur quatre (4) manuels de procédure prévus en 2016, aucun (0) manuel de procédure n'a été élaboré.

Cependant, des procédures (6) ont été définies au Cabinet du SG et ses Services grâce aux actions suivantes :

- définir un chronogramme de travail avec les différentes entités du département ;
- l'état des lieux des normes et procédures en vigueur dans chaque entité ;
- assister les entités dans la rédaction des manuels de procédures : réalisée partiellement (SG, DCRH, DGEL et DCSI).

La difficulté rencontrée est le manque de budget qui n'a pas permis à l'IGS de travailler avec les services déconcentrés.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : promouvoir la bonne gouvernance dans les industries pétrolières et gazières

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : être parvenu à avoir 70% des opérateurs et des entreprises qui respectent / exécutent les normes, les dispositions réglementaires et contractuelles ;
- Résultat annuel 2 : être parvenu à augmenter de 12% la part de CA total des PME/PMI gabonaises dans la sous-traitance et à réduire à 88% celle des étrangères ;
- Résultat annuel 3 : être parvenu d'ici le 31 décembre 2016 à mettre en place une (1) Autorité de Régulation du secteur des Hydrocarbures.

#### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : 0% des opérateurs et des entreprises respectent/exécutent les normes, les dispositions réglementaires et contractuelles ;
- Résultat annuel 2 : 0% d'augmentation de la part de CA total des PME/PMI gabonaises dans la sous-traitance et maintien à 90% celle des étrangères ;
- Résultat annuel 3 : aucune Autorité de Régulation du secteur des Hydrocarbures mise en place au 31 décembre 2016.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Préviation PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Préviation)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution des normes, dispositions réglementaires et contractuelles.	%	-	50	70	0	-70	35	100 (2020)
Pourcentage du CA des PME/PMI gabonaises dans la sous-traitance du secteur (source 2012 = 3%)	%	-	10	12	0	-12	12	35 (2022)
Taux d'avancement de la mise en place de l'Autorité de Régulation du secteur des Hydrocarbures	%	-	50	100	0	-100	70	100 (2018)

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel 1** : 0% des opérateurs et des entreprises qui respectent/exécutent les normes, les dispositions réglementaires et contractuelles.

Les étapes préliminaires concernant l'état des lieux relatif à la collecte des données en rapport avec les normes,

dispositions réglementaires et contractuelles du secteur des Hydrocarbures nécessitent un benchmark auprès de la DGH, in situ Port-Gentil auprès des opérateurs, l'UPEGA, le GPP, l'ONEP et les autres acteurs concernés.

Malheureusement, seules les informations disponibles à la DGH ont été collectées à ce jour, et aucun financement au titre des missions n'a été alloué au CNH au cours de l'année 2016. D'où la non progression du processus de collecte des données, étape essentielle à l'élaboration du formulaire d'enquête et d'audit auprès des opérateurs.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

- état des lieux de la réglementation sur les aspects techniques (collecte, analyse et synthèse des informations). Réalisée seulement à 40%, faute de dotation budgétaire en 2016.
- état des lieux sur la réglementation des aspects environnementaux du secteur (collecte, analyse et synthèse des informations). Réalisée à 40%, faute de dotation budgétaire en 2016, action dépendante de la précédente.
- état des lieux sur les aspects socio-économiques et sur l'emploi dans le secteur (collecte, analyse et synthèse des informations). Réalisée à 40%, faute de dotation budgétaire en 2016, action dépendante des précédentes.
- préparation des formulaires des audits et questionnaires suite à la collecte d'informations pour les missions de terrain auprès des opérateurs. Réalisée à 35%, faute de dotation budgétaire en 2016, action dépendante des précédentes.

La difficulté rencontrée est La non mise à disposition des moyens financiers requis qui a constitué un énorme frein à la réalisation de cet indicateur.

**Résultats annuels 2** : 0% d'augmentation de la part de CA total des PME/PMI gabonaises dans la sous-traitance et maintien à 97% de celle des étrangères.

Vu la loi n°011/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du Secteur des Hydrocarbures en République gabonaise, de nombreux textes d'application devront être pris en urgence par le Ministère pour la conformité des activités opérées par les sociétés pétrolières, notamment dans le domaine de la sous-traitance et du "local content" au regard des nouvelles dispositions en vigueur.

Pour ce faire, diverses missions de collectes et de contrôle devraient permettre d'apprécier la réalité du terrain en matière de sous-traitance et de "local content" en rapport avec les segments d'activités et des parts de marché attribués aux PME/PMI gabonaises. La réalisation de ces missions nécessite des dotations financières conséquentes pour atteindre les objectifs escomptés.

En dépit du résultat et des difficultés mentionnées certaines actions ont été menées :

- la collecte et synthèse des informations sur la politique, la réglementation du contenu local et de la sous-traitance dans le Secteur des Hydrocarbures. Réalisée de 18 à 40% à partir du benchmark in situ, via internet, les études conduites par un cabinet « MG consulting », les rapports sanctionnant les forums organisés par le Ministère et les partenaires de l'industrie en 2014 et 2015 sur les deux (2) thématiques : "la sous-traitance" et "le Contenu local" dans le Secteur des Hydrocarbures. Enfin, les missions de collecte sur le terrain n'ont pas été effectuées selon les objectifs, faute de dotation budgétaire disponible au titre des missions ;
- l'élaboration d'un protocole avec les opérateurs relatif au contenu local et à la sous-traitance du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise. Réalisée à 70% et en attente de validation avec les partenaires de l'industrie.

La difficulté rencontrée est le manque de moyens financiers qui n'a pas permis la réalisation des actions initialement prévues concourant à l'atteinte des résultats attendus .

En conclusion, l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie. De même, le bilan des résultats attendus est très mitigé (trop d'actions non réalisées et reportées).

**Résultats annuels 3** : Aucune (0) Autorité de Régulation du secteur des Hydrocarbures n'a été mise en place. La loi n° 011/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise précise bien de manière distincte les acteurs de l'Etat qui devront animer, conformément à leurs missions, le suivi des activités du secteur.

L'application de ladite loi d'une part, et les objectifs assignés au département pétrole et hydrocarbures par le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) en son projet 4.3 d'autre part, prévoient la mise en place de l'Autorité de Régulation du Secteur des Hydrocarbures (ARSH), outil majeur pour assurer la bonne gouvernance de l'industrie nationale des hydrocarbures.

En dépit du résultat certaines actions ont été menées :

- l'élaboration du projet de texte portant création organisation et fonctionnement de l'Autorité de

- Régulation du Secteur des Hydrocarbures (ARSH). Action réalisée à 100% ;
- l'élaboration du projet de texte portant sur les statuts de l'Autorité de Régulation du Secteur des Hydrocarbures (ARSH). Action réalisée à 100% ;
- les amendements et la validation en interne des projets de texte portant création, organisation, fonctionnement et les statuts de l'Autorité de Régulation du Secteur des Hydrocarbures (ARSH). Réalisée à 85% mais pas achevée pour non coopération et validation par les responsables de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH).

#### Difficultés rencontrées :

Ce projet a subi des retard liés aux lourdeurs administratives, aux manques de moyens financiers, de synergies, de coopérations et de cohésion de groupe malgré la bonne volonté des responsables du CNH en charge dudit dossier. Cet état de fait déplorable se traduisant par des blocages de tout ordre, ne cadrant pas avec l'éthique et l'orthodoxie administrative conformément aux orientations stratégiques des Autorités. Toutefois, les responsables du CNH espèrent voir en 2017 la mise en place de l'Autorité de Régulation du secteur des Hydrocarbures (ARSH).

En conclusion, l'objectif pluriannuel n'a pas été atteint pour diverses raisons, notamment pour manque de moyens financiers, de synergies, de coopérations et de cohésion de groupe. Le bilan des résultats est nettement en dessous des attentes. La majorité des actions ont été reportées en 2017 conformément aux objectifs visés.

### **OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : améliorer les niveaux de conformité des produits organiques et minéraux de grande consommation d'ici à 2018**

#### Niveau de réalisation des résultats annuels

##### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : être parvenu au 31 décembre 2016 à réaliser 2% du taux de couverture par découpage provincial ;
- Résultat annuel 2 : être parvenu au 31 décembre 2016 à réaliser 20% du taux de réalisation du projet de mise en place d'un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO17025: 2005 ;
- Résultat annuel 3 : être parvenu au 31 décembre 2016 à réaliser 5% de réalisation du projet de mise en place d'un système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025: 2005.

##### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : 1% du taux de couverture par découpage provincial réalisé ;
- Résultat annuel 2 : 8% du projet de mise en place d'un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025 : 2005 ont été réalisés ;
- Résultat annuel 3 : 3% du projet de mise en place d'un système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025 : 2005 ont été réalisés.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de couverture par découpage provincial	%	-	-	2	1	-1	10	50
Taux d'avancement du projet de mise en place d'une qualité ISO 17025: 2005	%	-	6%	20	8	-12	50	100
Taux d'avancement du projet de mise en place d'un système métrologique selon ISO 17025:2005	%	-	11.9	5	3	-2	30	100

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultats annuel 1 :** le taux de couverture par découpage provincial attendu en 2016 était de deux (2%) pour cent. Mais celui effectivement réalisé est de un (1%) pour cent.

Les activités/actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivant(e)s :

- la délimitation partielle des zones à hauteur de 0.5% ;
- le répertoriage partiel des sites par zone à hauteur de 0.5%.

L'écart de résultat (-1%) s'explique par la multitude des sites de prélèvement des eaux et roches sur l'étendue du territoire et par le manque de disponibilité des techniciens et responsables.

**Résultats annuel 2 :** le taux de réalisation du projet de mise en place d'un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025 : 2005 attendu en 2016 était de vingt (20%) pour cent. Mais celui effectivement réalisé est de huit (8%) pour cent.

L'activité/action ayant concouru à l'atteinte de ce résultat est la formation du personnel en vue d'une maîtrise parfaite de l'utilisation des étalons, action en cours de réalisation ;

**Résultats annuel 3 :** La réalisation du projet de mise en place d'un système métrologique et du suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025 : 2005 attendu en 2016 était de cinq (5%) pour cent. Mais celui effectivement réalisé est de trois (3%) pour cent.

Les activités/actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivant(e)s :

- la rédaction des documents métrologiques (procédures, certificats d'étalonnages, constats de vérification, fiches signalétiques, fiches de vie...) action réalisée ;
- la rédaction partielle de la manuelle qualité. L'élaboration du Manuel Qualité nécessite la rédaction de toute la documentation nécessaire au Système de Management (en cours de réalisation).

### Difficultés rencontrées :

Ce résultat annuel n'a pas été réalisé en totalité car dépendant des actions précédentes.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : mettre en place un système d'information cohérent, performant, interconnecté et accessible à l'ensemble des entités du ministère**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : être parvenu au 31 décembre 2016 à mettre en place 25% du cadre de fonctionnement de la DCSI ;
- Résultat annuel 2 : être parvenu au 31 décembre 2016 à actualiser à 25% les TDR destinés à l'actualisation du Schéma Directeur Sectoriel du Système d'Information.

#### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : 22% de la mise en place du cadre de fonctionnement de la DCSI atteints ;
- Résultat annuel 2 : 10% de réalisation des TDR destinés à l'actualisation du Schéma Directeur Sectoriel du Système d'Information ont été atteints

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la mise en place du cadre de fonctionnement de la DCSI	%	-	-	25	22	-3	50	75
Taux de réalisation du Schéma Directeur du Système d'Information Sectoriel	%	-	-	25	10	-15	25	50

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel 1 :** Le taux de mise en place du cadre de fonctionnement de la DCSI attendu en 2016 était de 25%. Mais le résultat effectivement atteint est de 22%.

Les actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- l'évaluation des besoins (locaux, équipements);
- la définition des postes de travail;
- la sollicitation du renforcement des capacités.

L'écart de résultat (-3%) s'explique par la contrainte de calendrier et le manque de disponibilité des responsables.

**Résultat annuel 2 :** Le taux de réalisation du Schéma Directeur du Système d'Information Sectoriel attendu en 2016 était de 25%. Mais celui effectivement réalisé est de 10%.

Les actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- la collecte d'informations sur les besoins.
- la réalisation du document de projet.

L'écart de résultat (-15%) s'explique par des questions relatives aux frais de déplacement et au manque de disponibilité des responsables qui sont à l'origine du faible niveau de réalisation de ce résultat.

En résumé, l'absence des ressources budgétaires nécessaires à la réalisation de certaines actions a constitué un obstacle.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>24.822.1: Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>21 683 169</b>	<b>10 700 099</b>	<b>10 983 070</b>	<b>21 683 169</b>	<b>10 700 099</b>	<b>10 983 070</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	3 840 000	3 602 500	237 500	3 840 000	3 602 500	237 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	17 843 169	7 097 599	10 745 570	17 843 169	7 097 599	10 745 570
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.822.2: Coordination administrative</b>	<b>109 424 831</b>	<b>88 991 000</b>	<b>20 433 831</b>	<b>109 424 831</b>	<b>88 991 000</b>	<b>20 433 831</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	47 268 000	43 775 000	3 493 000	47 268 000	43 775 000	3 493 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	62 156 831	45 216 000	16 940 831	62 156 831	45 216 000	16 940 831
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>24.822: Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures</b>	<b>131 108 000</b>	<b>99 691 099</b>	<b>31 416 901</b>	<b>131 108 000</b>	<b>99 691 099</b>	<b>31 416 901</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>51 108 000</b>	<b>47 377 500</b>	<b>3 730 500</b>	<b>51 108 000</b>	<b>47 377 500</b>	<b>3 730 500</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>80 000 000</b>	<b>52 313 599</b>	<b>27 686 401</b>	<b>80 000 000</b>	<b>52 313 599</b>	<b>27 686 401</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Explication des principaux écarts :

Le taux global d'exécution du budget au sein du programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » est de **76,04%**. En effet, sur les **131 108 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **99 691 099 FCFA** ont été ordonnancés. L'écart entre les prévisions et l'exécution s'élève à **31 416 901 FCFA**.

L'exécution par titre se présente ainsi qu'il suit :

- **Dépenses de personnel (titre 2)** : Il s'agit de la masse salariale ne concernant que la main d'œuvre non permanente (MONP). Sur les **51 108 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **47 377 500 FCFA** ont été consommés, soit un taux d'exécution de **92,7%**.
- **Dépenses de biens et services (titre 3)** : Sur les **80 000 000 FCFA** de crédits ouverts en LF, **52 313 599 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution de **65,39%**. L'écart (**+27 686 401 FCFA**) est dû au prélèvement de la réserve obligatoire (**4 000 000 FCFA**) qui n'a pu être levée, et aux mesures de régulation des dépenses publiques prise par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » n'a pas connu de mouvement de fongibilité au cours de l'année 2016.

### Virements

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » n'a enregistré aucun virement de crédits au cours de l'année 2016.

### Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme Pilotage et soutien a la politique de gestion et de contrôle des ressources pétrolières	23.780 Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	- 3 775 500	- 3 775 500
23.780 Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Pilotage et soutien a la politique de gestion et de contrôle des ressources pétrolières	Titre 2	+ 45 000	+ 45 000
<b>Total des Transferts</b>			<b>- 3 730 500</b>	<b>- 3 730 500</b>
dont Titre 2			<b>- 3 730 500</b>	<b>- 3 730 500</b>

### Explication des impacts de chaque transfert :

Des réajustements budgétaires des crédits du titre 2 (MONP et solde permanente) ont été réalisés pour un montant net de **3 730 500 FCFA**.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	-	7	1	5	12	7	8
<b>Agents de catégorie A</b>	-	165	195	3	0	-3	192
Permanents	-	165	195	3	0	-3	192
Non permanents	-	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	-	96	98	1	0	-1	97
Permanents	-	96	98	1	0	-1	97
Non permanents	-	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	-	12	25	1	0	-1	24
Permanents	-	12	25	1	0	-1	24
Non permanents	-	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	-	273	318	5	0	-5	313
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	-	39	53	1	5	4	57
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	-	319	372	11	17	6	378

### Explication des évolutions :

Sur un effectif global de 372 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016, on note une quasi stabilité de l'effectif du Programme Soutien dans l'ensemble. En effet, ce dernier est passé de 372 agents identifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 378 à peine au 31 décembre 2016.

Dix-sept (17) entrées sont à signaler au niveau de l'ensemble des agents et Onze (11) sorties enregistrées au cours de l'année 2016 (départs à la retraite).

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

### Opérateur :

Il n'y a aucun opérateur dans le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières ».

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	51 108 000	51 108 000	47 377 500	47 377 500	3 730 500	3 730 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>51 108 000</b>	<b>51 108 000</b>	<b>47 377 500</b>	<b>47 377 500</b>	<b>3 730 500</b>	<b>3 730 500</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration sert à rémunérer le personnel de la main d'œuvre non permanente (MONP) affectée au programme.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTI ON 1 PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE</b>	<b>17 843 169</b>	<b>17 843 169</b>	<b>7 097 599</b>	<b>7 097 599</b>	<b>10 745 570</b>	<b>10 745 570</b>
Activité Gestion de la stratégie Ministérielle (CAB)	12 843 169	12 843 169	7 097 599	7 097 599	5 745 570	5 745 570
Activité Mise en place et suivi d'outils efficaces de pilotage de l'administration (IGS)	4 000 000	4 000 000	-	-	4 000 000	4 000 000
Activité Promotion de la gouvernance dans les industries pétrolières et gazières (CNH)	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000
Activités Amélioration du cadre juridique (CJ)	-	-	-	-	-	-
<b>ACTI ON 2 COORDINATION ADMINISTRATIVE</b>	<b>62 156 831</b>	<b>62 156 831</b>	<b>45 216 000</b>	<b>45 216 000</b>	<b>16 940 831</b>	<b>16 940 831</b>
Activité Pilotage et coordination administrative	16 156 831	16 156 831	12 000 000	12 000 000	4 156 831	4 156 831
Activité Gestion du patrimoine administratif	27 000 000	27 000 000	24 000 000	24 000 000	3 000 000	3 000 000
Activité Gestion des ressources humaines	3 000 000	3 000 000	744 000	744 000	2 256 000	2 256 000
Activité Gestion des systèmes d'information	3 000 000	3 000 000	744 000	744 000	2 256 000	2 256 000
Activité Gestion des archives et documentation (Service documentation)	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Activité Analyses et contrôles de la qualité des produits dans les unités de production	7 000 000	7 000 000	5 728 000	5 728 000	1 272 000	1 272 000
Activité Opérationnalisation du PAP 2016 (programme soutien): Equipe point focal	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000
Activité Gestion du courrier	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>80 000 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>52 313 599</b>	<b>52 313 599</b>	<b>27 686 401</b>	<b>27 686 401</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » a exécuté, pour le titre 3, un montant total de 52 313 599 FCFA.

Cette somme a été utilisée pour l'acquisition des biens et services concourant à la réalisation des activités par action ci-après :

#### **Action 1 : pilotage de la stratégie ministériel**

Les dépenses relatives à l'action Pilotage de la stratégie ministérielle ont été ordonnancées à hauteur de **7 954 231 FCFA** pour le fonctionnement du Cabinet du Ministre et des services rattachés.

#### **Action 2 : Coordination administrative**

Sur un montant total de **62 156 831 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, le montant des crédits ordonnancés s'élève à **45 216 000FCFA**.

Ce montant se répartit comme suit :

- **7 216 000 FCFA** pour le fonctionnement des services centraux rattachés au Secrétariat Général.
- **38 000 000 FCFA** consommés pour fonctionnement du Secrétariat Général à travers la réalisation des activités suivantes :
  - Activité Pilotage et coordination administrative : **26 600 000 FCFA** :
    - Dans le cadre des dites activités, le Secrétariat Général a effectué des missions auprès des différentes subdivisions. Ces missions avaient pour objet de faire le point sur la situation administrative des différents agents affectés et de la main d'œuvre non permanente en province. Aussi, il s'agissait de prendre en compte l'état des besoins de ces administrations déconcentrées. Le coût de ces missions est de **26 600 000 FCFA** dont **8 800 000 FCFA** pour le Moyen Ogooué, **9 600 000 FCFA** pour l'Ogooué Maritime et **8 200 000 FCFA** pour la Ngounié - Nyanga.
    - Activité Gestion du patrimoine administratif : **11 400 000FCFA**

Après accord de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP), une régie d'avances correspondant à **11 400 000 FCFA** a été initiée aux fins de couvrir l'inventaire du patrimoine administratif du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures. Ainsi, **6 000 000 FCFA** ont été payés au cabinet chargé de le faire, **4 000 000 FCFA** affectés à l'accommodation des 14 agents recenseurs, **1 400 000 FCFA** pour la papeterie, l'encre et les fournitures diverses.

#### **TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS**

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » n'a reçu aucun crédit de transfert pour l'année 2016.

#### **TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » n'a reçu aucun crédit d'investissement pour l'année 2016.

